

# Programme d'actions 2012 - 2016 du Plan départemental d'actions pour **le logement des personnes défavorisées** d'Indre-et-Loire

---



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL  
D'INDRE & LOIRE





## PREAMBULE

### PDALPD 2012 – 2016

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées 2006 -2010 a été prorogé d'une année pour permettre son évaluation et l'élaboration d'un nouveau plan dans un contexte plus favorable. En effet, la réorganisation importante des services de l'État au 1er janvier 2010 ne permettait pas d'engager un tel travail dans des conditions optimales, ni pour les responsables de ce plan que sont le Conseil Général et l'État, ni pour l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou associatifs

2011 a donc été l'année d'un important travail d'évaluation des actions menées depuis 6 ans, dont le résultat a servi de référence pour l'élaboration de ce nouveau plan.

Engagée dans le courant du printemps 2011 en y associant le plus grand nombre de partenaires, l'évaluation du PDALPD a été validée par l'ensemble des acteurs réunis à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu au mois de septembre dernier. A cette occasion, chacun a pu apprécier les résultantes des travaux collaboratifs valorisant les points forts du plan et l'efficacité des dispositifs mis en place au cours des années précédentes pour aider à l'accès ou au maintien dans le logement des personnes défavorisées. Le bilan globalement positif des actions engagées, qui se traduit en Indre-et-Loire par un nombre de recours DALO très faible, ne doit pas occulter les points sur lesquels nous devons collectivement progresser.

Les orientations stratégiques du nouveau plan définies lors de ce séminaire traduisent notre volonté de poursuivre nos actions en s'appuyant sur nos points forts, notamment le partenariat, et en corrigeant les points faibles ainsi mis en évidence. Il nous faut également nous adapter à un contexte en permanente évolution où l'on constate que les difficultés de logement touchent un public de plus en plus varié et que les difficultés des ménages les plus vulnérables ne cessent de croître.

Les consultations menées ensuite dans cinq grands territoires du département ont permis d'échanger sur les besoins et les problématiques de chaque territoire avant de passer à l'étape de rédaction du programme d'actions du plan. S'il paraît difficile de mettre en œuvre des instances locales permanentes du plan dans chacun des territoires, en revanche il est essentiel de développer l'approche territoriale en organisant des rencontres régulières pour adapter en permanence les actions aux besoins. C'est l'une des ambitions de ce plan.

Le programme d'actions élaboré avec l'ensemble des partenaires traduit notre volonté commune de :

- Faire du PDALPD la clé de voûte des dispositifs pour le logement des personnes en difficultés, notamment en clarifiant et articulant les recours aux dispositifs d'hébergement et de logement et les modalités d'accompagnement social ;
- Affirmer son rôle dans la prise en compte de situations et de publics particuliers, qu'il s'agisse des jeunes, des gens du voyage ou des personnes en déficit ou perte d'autonomie ;
- Renforcer encore la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre de ce PDALPD en faisant évoluer ses modes de pilotage ;

Conscients que le logement est la condition première pour accéder à l'autonomie personnelle et familiale et qu'il constitue également un facteur indéniable de sécurisation et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle, nous nous attacherons collectivement dans le cadre de ce PDALPD à rendre cohérents et lisibles les parcours résidentiels des publics démunis et à rechercher et mettre en œuvre les solutions les plus adaptées aux situations de ces ménages, de l'hébergement au logement.

Le Préfet  
de l'Indre-et-Loire  
  
Jean-François DELAGE

Le Président du Conseil général  
de l'Indre-et-Loire  
  
Frédéric THOMAS



# SOMMAIRE

<b>LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b> .....	7
<b>LE PROGRAMME D’ACTIONS</b> .....	11
<b>OBJECTIF I : DISPOSITIF D’ANIMATION ET DE COORDINATION DU PDALPD</b> .....	13
<i>fiche action n°1</i> .....	
« renforcer les dynamiques partenariales dans la conduite du PDALPD » .....	19
<i>fiche action n°2</i> .....	
« mettre en place un dispositif d’observation ».....	23
<i>fiche action n°3</i> .....	
« établir et mettre en œuvre un Plan de communication ».....	25
<b>OBJECTIF II : COMPLÉMENTARITÉ DES DISPOSITIFS D’HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ</b> .....	25
<i>fiche action n°4</i> .....	
« clarifier les dispositifs de l’hébergement au logement accompagné ».....	31
<i>fiche action n°5</i> .....	
« redéfinir les modalités d’orientation dans l’articulation du service intégré d’accueil et d’orientation et de la commission du logement accompagné » .....	33
<b>OBJECTIF III : DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DE L’OFFRE DE LOGEMENTS</b> .....	33
<i>fiche action n°6</i> .....	
« connaître et qualifier les parcs de logements de droit commun mobilisables pour les publics en difficultés ».....	39
<i>fiche action n°7</i> .....	
« renforcer la mobilisation de l’offre existante de logements de droit commun en direction des publics en difficultés ».....	41
<i>fiche action n°8</i> .....	
« relancer la production de logements adaptés aux publics cumulant des difficultés ».....	43
<b>OBJECTIF IV : HABITAT DES GENS DU VOYAGE</b> .....	43
<i>fiche action n°9</i> .....	
« appuyer les démarches pour la production de réponses adaptées d’habitat pour les gens du voyage » .....	47
<b>OBJECTIF V : LOGEMENT DES JEUNES</b> .....	49
<i>fiche action n°10</i> .....	
« accueillir et accompagner la demande, vers et dans le logement autonome ».....	55
<i>fiche action n°11</i> .....	
« accompagner les jeunes en situation très précaire» .....	57
<i>fiche action n°12</i> .....	
« mobiliser le parc existant : bourse aux logements et à l’hébergement » .....	59
<i>fiche action n°13</i> .....	
« développer une offre nouvelle d’habitat dédiée aux jeunes ».....	61
<b>OBJECTIF VI : LOGEMENT DES PERSONNES EN DÉFICIT OU PERTE D’AUTONOMIE</b> .....	61
<i>fiche action n°14</i> .....	
« favoriser l’accès et le maintien dans le logement des personnes âgées et personnes handicapées en difficultés ».....	67
<i>fiche action n°15</i> .....	
« construire une démarche inter partenaires sur l’habitat et la santé mentale » .....	69
<b>OBJECTIF VII : LUTTE CONTRE L’HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE</b> .....	69
<i>fiche action n°16</i> .....	
« renforcer le pilotage et le suivi des actions de lutte contre l’habitat indigne » .....	75
<i>fiche action n°17</i> .....	
« lutter contre la précarité énergétique ».....	77
<i>fiche action n°18</i> .....	
« créer un observatoire nominatif des logements indignes » .....	79
<i>fiche action n°19</i> .....	
« renforcer la sensibilisation des acteurs locaux aux actions de lutte contre l’habitat indigne et la précarité énergétique ».....	81
<b>OBJECTIF VIII : PRÉVENTION DES IMPAYÉS ET DES EXPULSIONS</b> .....	81
<i>fiche action n°20</i> .....	
« sécuriser l’accès et le maintien dans le logement » .....	87
<i>fiche action n°21</i> .....	
« réactualiser la charte de prévention des expulsions locatives » .....	89
<i>fiche action n°22</i> .....	
« intervenir auprès des accédants à la propriété en difficultés ».....	91



# Orientations stratégiques

## Orientation n°1

### Faire évoluer les modes de pilotage et de conduite

Malgré l'importance des acquis du PDALPD, des points faibles ont été repérés qui en ont limité l'efficacité : les actions d'observation et de communication ont été insuffisantes, et les liens inter-schémas ou dispositifs ont été parfois insuffisamment développées et/ou visibles. De plus, la mobilisation partenariale pourrait être renforcée dans des modalités de conduite du plan renouvelées, et les dimensions territoriales du Plan approfondies pour tenir compte de l'évolution des besoins au plus près des réalités locales et des évolutions de compétences, en particulier en articulation avec les PLH.

Il convient ainsi de faire évoluer les modes de pilotage et de conduite du PDALPD pour répondre à ces enjeux à travers un 1<sup>er</sup> objectif consacré aux dispositifs d'animation et de coordination du plan décliné en trois actions destinées à renforcer les dynamiques partenariales et territoriales, créer un véritable dispositif d'observation, mettre en place d'un plan de communication.

## Orientation n°2

### Mieux répondre aux besoins des personnes : accueillir, orienter, loger et accompagner les publics en difficulté de logement

On observe aujourd'hui en Indre-et-Loire à la fois un élargissement des difficultés de logement pour un public de plus en plus varié (salariés, retraités...), et un renforcement des problématiques pour les situations les plus difficiles (cumul de difficultés économiques et de difficultés sociales).

Face à ces réalités, des dispositifs ont été mis en place successivement par les pouvoirs publics et leurs partenaires. La multiplication, voire la juxtaposition, de ces dispositifs nécessite aujourd'hui de retravailler à une lisibilité globale de l'action publique.

Il existe en effet un réel risque de perte de cohérence au regard des besoins des personnes : des orientations vers des solutions d'hébergement ou de logement se font en fonction des places disponibles plutôt que de la problématique du ménage. Le « parcours » qui devrait être positif de l'hébergement au logement devient un « parcours du combattant » avec des entrées et sorties des dispositifs (parfois sans solution durable), des ruptures dans l'accompagnement.

Une nouvelle étape dans la politique en direction du logement des personnes défavorisées doit permettre de placer plus fortement au centre les personnes, à partir d'une approche globale de leur situation.

A cet égard, l'intégration du PDAHI (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion) au PDALPD apparaît comme un enjeu majeur du futur

plan, notamment quant à l'orientation et à l'accompagnement des ménages, au-delà des champs de compétences institutionnelles des acteurs.

Le PDALPD 2012-2017 aura ainsi pour vocation de poursuivre un débat de fond autour du « logement d'abord » : faut-il et comment dépasser le développement de dispositifs spécifiques (logement temporaire, sous-location...) au profit d'un accès renforcé au parc de logement ordinaire (logement social en particulier), avec un statut de locataire de droit commun pour les personnes et un accompagnement adapté et évolutif ?

Deux objectifs se déclinent de cette orientation stratégique.

D'une part, le PDALPD s'attache dans un 2<sup>nd</sup> objectif à rendre lisible la complémentarité des dispositifs de l'hébergement au logement accompagné en :

- Clarifiant les différents dispositifs de l'hébergement au logement (publics visés, financements...)
- Renouvelant les modalités de repérage et d'orientation des personnes, il s'agit en particulier de travailler aux articulations entre la COLAC (COMmission du Logement ACcompagnée) et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- Renouvelant les pratiques partenariales en matière d'accompagnement, il s'agit de renforcer les liens entre les professionnels intervenant auprès des ménages dans le cadre d'une approche globale des situations (emploi, santé...)

D'autre part, le PDALPD dans un 3<sup>ème</sup> objectif se consacre à favoriser la mobilisation et le développement d'une offre de logements accessibles et adaptés aux publics visés par le PDALPD, notamment en relançant la production de logements très sociaux et améliorer la gestion du stock existant, ceci est une condition indispensable au risque sinon que les autres outils et dispositifs mis en œuvre au service des personnes défavorisées ne soient que des palliatifs.

### **Orientation n°3** **Affirmer le rôle du PDALPD** **dans la prise en compte de situations et publics particuliers**

Le renforcement des difficultés de logement (inadéquation entre les revenus des ménages et les coûts du logement...) renvoie à des enjeux globaux en matière de politique de l'habitat, en particulier de production d'une offre de logements accessibles économiquement dans le parc social et le parc privé. Dans ce contexte, le PDALPD doit veiller à garder sa plus-value sur les publics les plus en difficulté et/ou les situations particulières pour lesquels les politiques de droit commun ont du mal à apporter des solutions. Ces publics et situations particulièrement vulnérables sont le cœur de cible du PDALPD.

Par ailleurs, l'évaluation du PDALPD 2006-2010 a mis en avant la pertinence et l'efficacité des démarches visant explicitement la réponse à des besoins spécifiques, comme cela a été le cas avec le logement des jeunes. L'indifférenciation des situations derrière le vocable « ménages les plus défavorisés » conduit trop souvent à « laisser pour compte » un certain nombre d'entre elles.

C'est pourquoi le PDALPD consacre un objectif particulier pour chaque catégorie de public identifié.

- **Habitat des gens du voyage (Objectif IV)**

Une attention particulière sera portée sur les besoins d'habitat adapté des gens du voyage au regard de la question de leur « sédentarisation ».

- **Logement des jeunes (Objectif V)**

Le travail engagé dans le domaine du logement des jeunes, populations particulièrement fragiles (CDD, intérim...) et avec des besoins spécifiques en termes de mobilité notamment sera poursuivi. Il s'agit de renforcer les actions d'accueil-orientation, d'accompagnement, de mobilisation du parc existant, de développement de l'offre dédiée, etc. Une attention particulière sera portée aux apprentis, en double voire triple résidence.

- **Logement des personnes en déficit ou perte d'autonomie (Objectif VI)**

La démarche sera élargie aux personnes en déficit ou perte d'autonomie (personnes âgées, personnes handicapées), dont les personnes présentant des troubles psychiatriques.

- **Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (Objectif VII)**

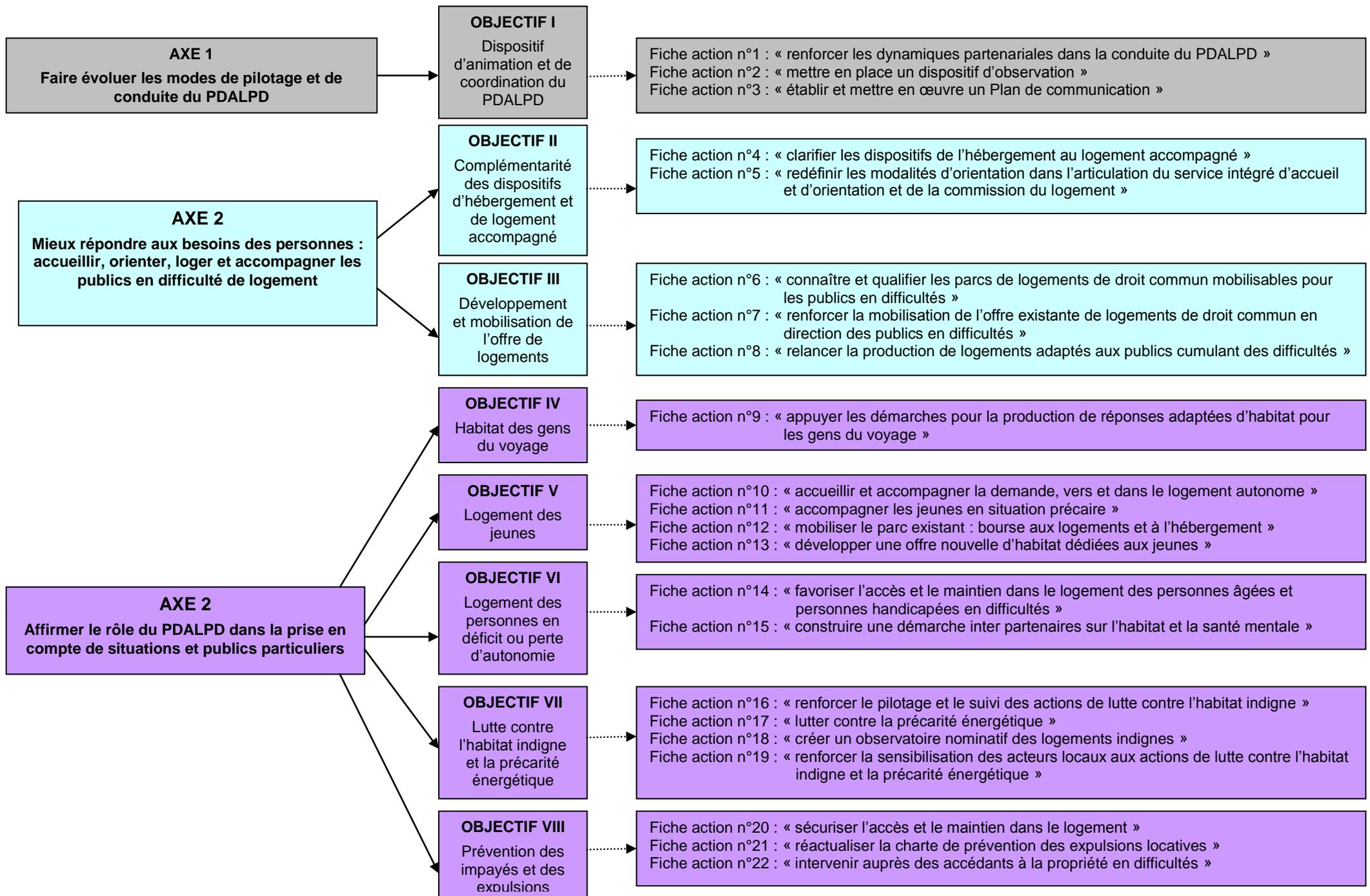
De plus, les dispositifs en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique seront renforcés en réaffirmant la place centrale des ménages et de leurs situations d'habitat, au-delà des caractérisations réglementaires (insalubrité, indécence...).

- **Prévention des impayés et des expulsions (Objectif VIII)**

La prévention des expulsions et des impayés sera pensée en partant des réalités de vie des personnes et de leurs besoins et en prenant en compte les contraintes des bailleurs. La question du surendettement apparaît ainsi comme une question centrale.

Pour chacun de ces besoins spécifiques, il est important que le PDALPD propose des méthodes de travail adaptées en fonction des publics et situations concernés.







# Le programme d'actions

- Objectif I : Dispositif d'animation et de coordination du PDALPD
- Objectif II : Complémentarité des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné
- Objectif III : Développement et mobilisation de l'offre de logements
- Objectif IV : Habitat des gens du voyage
- Objectif V : Logement des jeunes
- Objectif VI : Logement des personnes en déficit ou perte d'autonomie
- Objectif VII : Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Objectif VIII : Prévention des impayés et des expulsions



## *Objectif I*

### **Dispositif d'animation et de coordination du PDALPD**

- *Fiche action n°1* : **Renforcer les dynamiques partenariales dans la conduite du PDALPD**
- *Fiche action n°2* : **Mettre en place un dispositif d'observation**
- *Fiche action n°3* : **Établir et mettre en œuvre un plan de communication**



## **Objectif I**

### **Dispositif d'animation et de coordination du PDALPD**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX :**

Des points forts ont été soulignés dans la conduite du PDALPD : le Plan est véritablement le lieu de construction d'une culture commune, qui s'appuie sur le fonctionnement effectif de groupes de travail, et témoigne d'une capacité d'adaptation aux évolutions du contexte.

Cependant, plusieurs points faibles sont à améliorer pour renforcer l'efficacité du Plan :

- En interne au PDALPD, des risques toujours présents de juxtaposition des dispositifs, de manque de lisibilité et de perte de cohérence
- Des liens/cohérences entre schémas et dispositifs qui restent souvent à développer (Revenu de Solidarité Active, schéma gérontologique, handicap, santé, schéma d'accueil des gens du voyage...)
- Des actions de communication (interne et externe) qui ont été insuffisantes
- Un dispositif d'observation qui a peu fonctionné alors qu'il s'agit d'une garantie d'efficacité du PDALPD (adaptation aux besoins, mobilisation du partenariat...)
- L'absence d'un véritable comité de suivi partenarial (dépasser le cadre de l'équipe de coordination qui ne regroupe que des administrations, renforcer le comité responsable du Plan...)
- Une dynamique au travers des groupes de travail qui aurait pu être renforcée avec des animateurs/référents autres qu'institutionnels
- Un nécessaire renforcement des dynamiques locales en matière de logement des personnes défavorisées sans pour autant créer des instances territoriales du PDALPD
- Il convient ainsi de faire évoluer les modes de pilotage et de conduite du PDALPD pour répondre à ces enjeux en particulier dans la perspective de renforcement de l'intégration du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion au PDALPD

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

État, Conseil général, Entr'Aide Ouvrière, Tour(s) Habitat, Touraine Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Pact d'Indre-et-Loire, Association Jeunesse et Habitat, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires, Val Touraine Habitat

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **ACTIONS PRIORITAIRES**

Fiche action n°1 - **Renforcer les dynamiques partenariales dans la conduite du PDALPD**

Fiche action n°2 - **Mettre en place un dispositif d'observation**

Fiche action n°3 - **Établir et mettre en œuvre un plan de communication**

Ces actions seront à travailler en transversalité avec l'ensemble des groupes de travail de toutes les thématiques.



## FICHE ACTION N°1

### « RENFORCER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES DANS LA CONDUITE DU PDALPD »

<b>OBJECTIF</b>	Améliorer l'efficacité du PDALPD par un renforcement des dynamiques partenariales
<b>PILOTE</b>	État / Conseil général
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	État, Conseil général, Entr'Aide Ouvrière, Vienne Appart, Association Jeunesse et Habitat, Pact d'Indre-et-Loire, Val Touraine Habitat, Tour(s) Habitat, Touraine Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires,...
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>	<p><b>1 – Élargir la composition du Comité Technique et l'animation des commissions thématiques aux partenaires :</b></p> <p>Le Comité technique a pour fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivre les travaux des commissions thématiques, et impulser des dynamiques si nécessaire ;</li> <li>➤ Garantir la cohérence des travaux menés avec les orientations du Plan ;</li> <li>➤ Veiller à l'intégration des évolutions législatives et réglementaires participer à l'évaluation du PDALPD ;</li> </ul> <p>Il est nécessaire de garantir la participation des animateurs des commissions thématiques au Comité Technique. Ce comité a vocation à se réunir une fois par trimestre.</p> <p>La démarche d'animation via des commissions techniques est poursuivie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La constitution des commissions thématiques ayant en charge la conception opérationnelle, le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre du plan reste un atout majeur afin de garantir l'implication de l'ensemble des partenaires.</li> <li>➤ Il convient de confier l'animation de certaines de ces commissions à des opérateurs de terrain et de travailler sur les différents thèmes en ouvrant la réflexion aux partenaires extérieurs aux Comités Responsable et Technique.</li> </ul> <p>Il est proposé de mettre en place des <b>annexes financières par action auprès de chaque commission thématique</b> permettant l'évaluation des moyens et financements nécessaires à la mise en œuvre des orientations du Plan. L'objectif 1 se propose d'élaborer cette annexe et de la mettre à disposition des autres commissions. Il en sera rendu compte au comité technique de façon globalisée et synthétique.</p> <p><b>2 – Développer l'approche territoriale du PDALPD</b></p> <p>Un lien fort avec les territoires doit être maintenu au-delà de la seule écriture du Plan. Il apparaît nécessaire que le PDALPD se réfère en priorité aux périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et à leur Programmes Locaux de l'Habitat, ce qui permet d'intégrer plus</p>

efficacement les élus dans la réflexion du Plan. Il est souligné qu'il conviendra d'associer au-delà des élus, les chargés de mission de chaque Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Pays. Le travail à l'échelle territoriale pourra s'envisager en regroupant certains Établissements Publics de Coopération Intercommunal entre eux par grands secteurs géographiques.

L'objectif est de permettre d'une part une appropriation du PDALPD dans les territoires, avec un focus sur les actions du Plan en lien avec les problématiques locales, et d'autre part une prise en compte interactive des orientations des documents de programmation (Programmes Locaux de l'Habitat / PDALPD) avec une territorialisation de l'offre du PDALPD. Enfin, cet axe permettra de mettre en avant les réalités locales tant en terme d'offre que de besoins, et d'assurer une présentation régulière des actions locales.

A ce titre, il est proposé d'identifier des animateurs locaux du PDALPD, notamment les sous-préfectures et les Maisons Départementales de la Solidarité.

***La question de la territorialisation, voire la décentralisation ou l'expérimentation locale de certains dispositifs (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et COMmission du Logement ACCompagné) sera étudiée dans le cadre de l'objectif II, (Cf. fiche action n°5)***

### **3 – Développer des partenariats dans une approche globale**

L'objectif est d'assurer la transversalité des réflexions, une approche globale des orientations institutionnelles et la cohérence des actions proposées dans les différents documents de planification départementale ayant une résonance dans le domaine de l'habitat. A ce titre, il est question de mettre en place de nouveaux modes de travail inter-schémas et dispositifs (insertion socio-professionnelle, santé, handicap, vieillissement, gens du voyage...), notamment de faire le lien avec les accords collectifs et le futur Plan Départemental de l'Habitat.

À cet effet la commission sera chargée de réaliser un inventaire précis des schémas et plans départementaux et régionaux ayant des incidences sur les actions du PDALPD et d'organiser le lien avec les autres commissions thématiques du Plan.

<b>CALENDRIER</b>	Sur la durée du plan Septembre / octobre 2012 À partir de 2013 et sur la durée du Plan
<b>MOYEN / FINANCEMENT</b>	Moyen humain : déterminer le temps d'Équivalents Temps Plein nécessaire <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à raison d'une réunion par trimestre ;</li> <li>➤ à raison d'une à deux réunions par an ;</li> </ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ mise en œuvre effective des actions du PDALPD</li> <li>➤ territorialiser les actions du PDALPD ; intensifier l'interaction entre le PDALPD et les Programmes Locaux de l'Habitat. Obtenir une plus grande pertinence de la couverture géographique des actions du Plan.</li> <li>➤ Meilleure connaissance et cohérence des orientations des schémas et des actions ayant des incidences dans le domaine de l'habitat. Donner de la lisibilité à l'action publique.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ nombre de réunion du Comité Technique, tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des actions (nombre de réunions des commissions thématiques, finalisation financières des actions, calendrier relatif à l'opérationnalité de chaque action,...)</li> <li>➤ intégration des actions du plan dans les Programmes Locaux de l'Habitat, développement des zones géographiques d'intervention ;</li> <li>➤ nombre de schémas et plans répertoriés, recensement des actions ayant des connections inter schémas, calendriers de mise en œuvre actions ;</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION</b>	L'organisation de l'animation locale du PDALPD par la désignation de référent.



## FICHE ACTION N°2

### « METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'OBSERVATION »

<b>OBJECTIF</b>	<p><b>Mieux connaître les difficultés de logement des publics du Plan et mesurer l'impact du PDALPD sur leurs évolutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Alimenter les diagnostics des besoins et préciser les actions à mettre en œuvre</li> <li>➤ Améliorer le suivi et permettre l'évaluation des actions</li> </ul> <p>C'est un enjeu fort pour le renforcement de la mobilisation partenariale notamment au plan local (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et l'efficacité du Plan.</p> <p>Cette action s'articule avec la mise en œuvre de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Plan, relevant de la responsabilité de chaque commission thématique en charge des actions.</p>
<b>PILOTE</b>	État / Conseil général
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	État, Conseil général, Entr'Aide Ouvrière, Vienne Apart, Association Jeunesse et Habitat, Pact d'Indre-et-Loire, Val Touraine Habitat, Tour(s) Habitat, Touraine Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Tourangelle d'Urbanisme, Observatoire Économique de Touraine, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires ...
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Il conviendra de définir précisément l'objet de la commande et d'identifier les sources mobilisables tant auprès des partenaires cités ci-dessus, qu'auprès des partenaires associatifs et institutionnels au titre de leur rapport d'activité annuel.</p> <p><b>1 – Identifier les indicateurs pertinents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ déterminer quelques grands indicateurs pertinents, simples, fiables permettant d'appréhender les évolutions qui interagissent avec les actions du Plan ou qui définissent les champs à explorer.</li> <li>➤ élaboration d'une « feuille de route » précisant clairement la commande attendue.</li> </ul> <p>Les indicateurs « d'alerte » à élaborer viseront à renseigner les décideurs du Plan dans les domaines économique, social, habitat et de permettre une vision territorialisée du département.</p> <p>Il convient pour chacun de ces volets d'identifier les acteurs pertinents à impliquer dans l'observatoire pour le partage de l'information. Des conventions d'échanges de données pourront être élaborées.</p> <p>Des démarches d'investigation thématiques en lien avec les commissions thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En lien avec l'objectif VIII : travaux sur l'évolution de précarité et des coûts du logement, « les cas types » d'impayés (baisse de revenus...)</li> <li>➤ En lien avec l'objectif III étude de la demande locative sociale et très sociale et de sa satisfaction</li> <li>➤ Logement des jeunes</li> </ul>

	<p><b>2 – Structuration du partenariat, échanges d’information, diffusion des résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation de rencontres régulières des partenaires de l’observation</li> <li>➤ Travail sur la remontée de données qualitatives (travailleurs sociaux, associations, services d’aides à domicile...)</li> <li>➤ Vérification régulière de la pertinence des données produites auprès de partenaires locaux</li> </ul>
<b>CALENDRIER DE LANCEMENT</b>	2013
<b>MOYENS ET FINANCEMENT</b>	1. Nombre d’équivalents temps plein d’agent(s) Mobilisation payante de certaines données à estimer
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une vision claire de la situation du logement en Indre-et-Loire et des besoins en logements des personnes défavorisées et de son évolution avec une capacité de comparaison au plan régional ou national.</li> <li>2. La création d’une dynamique partenariale autour de l’objectif d’observation, du partage de l’information, du suivi et de l’aide à la décision</li> </ol>
<b>INDICATEURS D’EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre et type de partenaires impliqués ;</li> <li>➤ Régularité et pertinence des tableaux de bord et des analyses thématiques ;</li> <li>➤ Étendue de la diffusion et de la publication des résultats de l’observation ;</li> </ul>

## FICHE ACTION N°3

### « ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION »

<b>OBJECTIFS</b>	Donner de la lisibilité vis-à-vis des publics, des élus et des partenaires en simplifiant la présentation formelle du PDALPD et assurer la bonne connaissance et l'utilisation des actions du plan par les acteurs de terrain.
<b>PILOTE</b>	État / Conseil général
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	État, Conseil général, Entr'Aide Ouvrière, Vienne Apart, Association Jeunesse et Habitat, Pact d'Indre-et-Loire, Val Touraine Habitat, Tour(s) Habitat, Touraine Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Union Sociale pour l'Habitat, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires,
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Travailler sur la présentation formelle du PDALPD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une présentation plus stratégique du Plan (à destination en particulier des élus...) sur la base de ces axes stratégiques et de ces thématiques prioritaires / pouvant donner lieu à une plaquette de présentation du PDALPD</li> <li>➤ un document annexe de mise en œuvre plus technique où l'on retrouve une présentation détaillée des dispositifs (à destination des professionnels...)</li> <li>➤ des actions de communication spécifiques en relation avec des actions du Plan (cf. prévention des expulsions, ....)</li> </ul> <p><b>2 - Création d'une boîte à outil à l'usage des professionnels pour assurer la montée en compétence des acteurs du Plan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier le contenu de cette boîte à outils, réfléchir à la création de fiches pratiques synthétiques pouvant répondre à une approche des problématiques selon le type de situation.</li> <li>➤ Identifier les supports de communication interne pertinents au sein de chaque partenaire pour permettre une utilisation dématérialisée de ces supports d'information (intranets institutionnels, news letters,...)</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	➤ Après adoption du Plan puis sur la durée
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	➤ A identifier en fonction du plan de communication et des outils afférents mobilisés (plaquettes de communication ...)
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion ciblée d'informations</li> <li>➤ Création d'une culture commune devant faciliter le partenariat et l'efficacité du plan</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de fiches créées et mise en ligne</li> <li>➤ Connaissance et utilisation par les professionnels de terrain des outils du Plan</li> </ul>



## *Objectif II*

### **Complémentarité des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné**

- *Fiche action n°4* : **Clarifier les dispositifs de l'hébergement au logement accompagné**
- *Fiche action n°5* : **Redéfinir les modalités d'orientation dans l'articulation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et de la COMmission du Logement ACcompagné**



## **Objectif II**

### **Complémentarité des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX :**

Pour répondre à la fois à un élargissement des difficultés de logement pour un public de plus en plus varié (salariés, retraités...) et à un renforcement des problématiques pour les situations les plus difficiles (cumul de difficultés économiques et de difficultés sociales), des dispositifs ont été mis en place successivement par les pouvoirs publics et leurs partenaires. La multiplication, voire la juxtaposition, de ces dispositifs nécessite aujourd'hui de retravailler à une lisibilité globale de l'action publique. Il existe en effet un réel risque de perte de cohérence au regard des besoins des personnes (risque d'orientation par défaut, ruptures dans l'accompagnement...).

A cet égard, l'intégration du PDAHI (Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion) au PDALPD apparaît comme un enjeu majeur, notamment quant à l'orientation et à l'accompagnement des ménages. Le PDALPD a ainsi pour vocation de poursuivre un débat de fond autour du « logement d'abord », et de l'évolution du secteur de l'hébergement et des politiques sociales du logement, dans le respect des compétences des différents partenaires et dans la complémentarité de leurs interventions.

Plusieurs objectifs doivent être poursuivis ici :

- Clarifier les différents dispositifs de l'hébergement au logement (publics visés, financements...)
- Renouveler les modalités de repérage et d'orientation des personnes, il s'agit en particulier de travailler aux articulations entre la COLAC (COMmission du Logement ACcompagné) et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- Renouveler les pratiques partenariales en matière d'accompagnement, il s'agit de renforcer les liens et cohérences d'intervention entre les professionnels intervenant auprès des ménages (emploi, santé...)

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

Opérateur du Service Intégré d'Accueil et Orientation, Réseau associatif de l'hébergement d'urgence au logement, Bailleurs sociaux, Conseil général, État

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **ACTIONS PRIORITAIRES**

Mises en œuvre en 2012

Fiche action n°4 – **Clarifier les dispositifs de l'hébergement au logement accompagné**

Fiche action n°5 – **Redéfinir les modalités d'orientation dans l'articulation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et de la COMmission du Logement ACcompagné**



## FICHE ACTION N°4

### « CLARIFIER LES DISPOSITIFS DE L'HEBERGEMENT AU LOGEMENT ACCOMPAGNE »

<b>OBJECTIFS</b>	Renforcer l'efficacité des différents dispositifs de l'hébergement au logement accompagné par une clarification de leurs objectifs et mode de fonctionnement et faciliter leurs nécessaires adaptations
<b>PILOTE</b>	Conseil général / État
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Réseau associatif de l'hébergement d'urgence au logement, Bailleurs sociaux, Conseil général, État, Tour(s) Plus
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 – Recensement, identification et définition des dispositifs existants à partir de l'évaluation partagée des besoins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recenser et identifier de manière exhaustive les différents dispositifs existants de l'hébergement au logement autonome = créer un mémento des « solutions hébergement - logement » à activer au vu de l'évolution du parc résidentiel du public et de ses besoins ; (hébergement, résidences sociales, sous-location avec bail glissant, logements d'insertion, logements temporaires, pensions de famille ....)</li> <li>➤ À partir de cette identification, définir par dispositif l'objectif, le public visé et le type d'accompagnement afférent ;</li> </ul> <p>A mettre en relation avec la fiche action n°3 « création d'une boîte à outils à l'usage des professionnels »</p> <p><b>2 - Cohérence et lisibilité dans l'articulation des mesures d'accompagnement social (Accompagnement Social Lié au Logement, Accompagnement socio-professionnel, Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, ...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluer et réviser le cas échéant les cahiers des charges de l'Accompagnement Social Lié au Logement (objet, objectifs, contenus, durées, financements), en articulation notamment avec les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, les accompagnements sociaux professionnels, les services d'action sociale ...;</li> <li>➤ Clarifier les enchevêtrements des différentes mesures d'accompagnement et déterminer les liaisons, les relais et les partenariats entre les acteurs dans l'objectif de rendre lisible les différentes interventions auprès des familles ;</li> <li>➤ S'interroger sur les besoins d'un accompagnement à long terme et le cas échéant ses modalités ;</li> </ul> <p><b>3 - L'articulation entre les mesures d'accompagnement social et les mesures d'accompagnement adapté (accompagnement thérapeutique, tutelle, curatelle ....)</b></p> <p>Il s'agit d'établir le partenariat nécessaire pour favoriser une meilleure articulation entre les différentes mesures d'accompagnement, notamment lorsque ce dernier doit être adapté aux besoins du public pour favoriser un accès ou un maintien dans le logement.</p>

<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès l'application du plan</li> <li>2. Dès l'application du plan</li> <li>3. 2013</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) nécessaire à l'organisation et au suivi des travaux afférents ;</li> <li>2. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) nécessaire à l'organisation et au suivi des travaux afférents et les financements déclinés de la révision des cahiers des charges de l'Accompagnement Social Lié au Logement ;</li> <li>3. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) nécessaire à l'organisation et au suivi des travaux afférents ;</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Disposer d'un support précisant les différents dispositifs existants</li> <li>2. Élaborer d'un cahier des charges de l'Accompagnement Social Lié au Logement révisé</li> <li>3. Disposer d'un support présentant le partenariat et les réseaux des mesures d'accompagnement</li> </ol>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existence d'un mémento des dispositifs « solutions hébergement-logement » et mesures d'accompagnement social, avec un suivi du nombre de diffusion</li> <li>2. Existence des partenariats entre les acteurs de l'accompagnement social et les acteurs de l'accompagnement dit « adapté » (ex secteur médical ...)</li> </ol>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
Échelle départementale, avec territorialisation des dispositifs recensés	

## FICHE ACTION N°5

### « REDEFINIR LES MODALITES D'ORIENTATION DANS L'ARTICULATION DU SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION ET DE LA COMMISSION DU LOGEMENT ACCOMPAGNE »

<b>OBJECTIFS</b>	Améliorer la qualité du service rendu aux personnes en redéfinissant les modalités d'analyse et d'orientation des personnes vers les différentes solutions d'hébergement ou de logement intermédiaire.
<b>PILOTE</b>	Conseil général / État
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Opérateur du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, Réseau Associatif de l'Hébergement d'Urgence au Logement, Bailleurs Sociaux, Conseil général, État
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 – Déterminer les passerelles entre le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et la Commission du Logement Accompagné</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ travailler à l'articulation de ces deux dispositifs complémentaires et définir une procédure permettant la réorientation d'une demande, d'un dispositif vers un autre</li> <li>➤ définir une fiche d'évaluation sociale commune à la saisine des deux dispositifs dans la perspective à terme d'un dispositif unique d'orientation.</li> </ul> <p><b>2 – Organiser un dispositif unique, gouvernance commune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ définir les modalités de gouvernance d'un dispositif d'orientation unique (composition, périodicité des réunions ...)</li> <li>➤ définir les modalités de fonctionnement d'une commission d'orientation unique (composition, règlement ...)</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 1<sup>er</sup> semestre 2012</li> <li>2. Courant 2013</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s)</li> <li>2. Déterminer les modalités de mise en œuvre d'un dispositif unique, notamment en moyen humain</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'une procédure de réorientation des demandes validées par les partenaires et d'une fiche d'évaluation sociale unique</li> <li>2. Mise en place d'un service d'orientation unique</li> </ol>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existence d'une fiche de procédure de réorientation</li> <li>2. Existence d'une fiche unique d'évaluation sociale</li> <li>3. Mise en place d'une commission unique d'orientation</li> </ol>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
Une réflexion pourra être engagée sur l'opportunité de créer des instances locales d'orientation.	



## *Objectif III*

### **Développement et mobilisation de l'offre de logements**

- *Fiche action n°6* : **Connaître et qualifier les parcs de logements de droit commun mobilisables pour les publics en difficultés**
- *Fiche action n°7* : **Renforcer la mobilisation de l'offre existante de logements de droit commun en direction des publics en difficultés**
- *Fiche action n°8* : **Relancer la production de logements adaptés aux publics cumulant des difficultés**



## **Objectif III**

### **Développement et mobilisation de l'offre de logements**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX :**

Cette commission thématique a pour objectif de faciliter la mobilisation de l'offre de logements en direction des ménages défavorisés, en cohérence avec la mise en œuvre du droit au logement opposable.

- Assurer la production d'une offre de logements accessibles économiquement pour les ménages très modestes : mobilisation de Prêt Locatif Aidé d'Intégration « ressources » / réflexion sur les loyers du parc HLM + Logement Conventionné Très Social
- Faciliter la mobilisation de l'offre de logements en direction des ménages défavorisés, en cohérence avec la mise en œuvre du droit au logement opposable. Mettre en cohérence les synergies entre les différents circuits de traitement des demandes prioritaires (accords collectifs...). Une attention particulière doit être portée aux sorties d'hébergement
- Développer une démarche adaptée de production de solutions d'habitat pour des ménages « atypiques », dont les caractéristiques et/ou modes de vie ne permettent pas une intégration au logement social ordinaire. Il s'agit d'apporter des réponses aux cas particulièrement difficiles, peu nombreux, mais pour lesquels les actions passées se sont révélées peu efficaces.

Répondre aux difficultés de production d'habitat adapté (coût du foncier, gestion du patrimoine sur la durée...)

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

Bailleurs sociaux, Réservataires, Collecteurs, Associations, Etat, Conseil général, Tour(s) Plus, Agence Nationale de l'Habitat

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **ACTIONS PRIORITAIRES**

- Fiche action n°6 - **Connaître et qualifier les parcs de logements de droit commun mobilisables pour les publics en difficulté**
- Fiche action n°7 - **Renforcer la mobilisation de l'offre existante de logements de droit commun en direction des publics en difficulté**
- Fiche action n°8 - **Relancer la production de logements adaptés aux publics cumulant des difficultés**



## FICHE ACTION N°6

### « CONNAITRE ET QUALIFIER LES PARCS DE LOGEMENTS DE DROIT COMMUN MOBILISABLES POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE »

<b>OBJECTIF</b>	Avoir connaissance de l'offre existante accessible pour les publics visés par le PDALPD, quel que soit le statut du logement : parc public, parc communal, parc privé afin de s'assurer que l'ensemble des parcs « mobilisables » pour des publics en difficulté l'est effectivement.
<b>PILOTE</b>	État
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Conseil général, Tour(s) Plus, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle, Bailleurs sociaux
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir les caractéristiques des logements concernés de l'observation et la qualification recherchée sur les différents parcs ;</li> <li>2. Mobiliser des partenaires et outils existants ;</li> <li>3. Possibilité de faire un focus sur la construction neuve (nombre de logements produits, typologie, localisation, coûts...)</li> </ol>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2<sup>nd</sup> semestre 2012</li> <li>2. sur la durée du PDALPD</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	➤ Outils de recensement existant : ECOLO WEB, bilans des programmations des délégataires...
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	➤ Connaissance des différents parcs mobilisables
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de logements par parc identifié</li> <li>➤ Nombre de logements mobilisés</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
Échelle départementale, avec une géolocalisation des offres économiquement accessibles pour le public du PDALPD en lien avec les Programmes Locaux de l'Habitat	



## FICHE ACTION N°7

### « RENFORCER LA MOBILISATION DE L'OFFRE EXISTANTE DE LOGEMENTS DE DROIT COMMUN EN DIRECTION DES PUBLICS EN DIFFICULTE »

<b>OBJECTIF</b>	Favoriser l'accès au parc social et parc privé conventionné des personnes en difficultés par la mobilisation d'outils et dispositifs adaptés.
<b>PILOTE</b>	État
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	État, Agence Nationale de l'Habitat, Conseil général, Tour(s) Plus, Bailleurs sociaux, Collecteurs, SCI Ficosil, Association Vienne Appart, Association Jeunesse et Habitat, Fédération Nationale de l'Immobilier, Union Nationale de la Propriété Immobilière
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Mobilisation de l'Accord collectif départemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositif de suivi</li> <li>➤ Adaptation éventuelle</li> <li>➤ Articulation avec l'Accord Collectif Intercommunal de Tour(s)Plus</li> </ul> <p><b>2 - Mise à plat des modalités de mise en œuvre du Droit de Réservation État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Critères et priorités de mobilisation du Droit de Réservation État.</li> </ul> <p><b>3 - Sous-locations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre de la charte départementale et identification de ses limites avec adaptation éventuelle des outils (contractuels et financiers).</li> </ul> <p><b>4 - Mobilisation de l'offre sociale privée de logements, logements conventionnés sociaux et très sociaux</b></p> <p><b>5 – Quel partenariat mobilisé avec le parc social communal ?</b></p>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. sur la durée du plan</li> <li>2. fin 2012 – début 2013</li> <li>3. durée du plan</li> <li>4. 2<sup>nd</sup> semestre 2013</li> <li>5. 2<sup>nd</sup> semestre 2013</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Équivalents Temps plein d'agents sur la mobilisation des dispositifs</li> <li>2. Équivalents Temps plein d'agents sur la mobilisation des dispositifs</li> <li>3. Équivalents Temps plein d'agents sur la mobilisation des dispositifs, financements mobilisés par le Conseil général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les bailleurs sociaux en faveur de la sous-location avec bail glissant</li> <li>4. Équivalents Temps plein d'agents sur la mobilisation des dispositifs</li> <li>5. Équivalents Temps plein d'agents sur la mobilisation des dispositifs</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès facilité aux logements de droit commun pour les publics en difficultés, quel que soit le statut</li> <li>➤ Réduction des délais d'accès au logement pour les personnes en structure d'hébergement ou en logement temporaire</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi des recours du Droit Au Logement Opposable</li> <li>➤ Sollicitation du dispositif de la Commission du Logement Accompagné</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de logements en sous-location</li> <li>➤ Atteinte des objectifs de l'accord collectif</li> <li>➤ Nombre de logements attribués au titre du DRE</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
<p>À l'échelle départementale avec une territorialisation des parcs existants, une localisation des besoins et une territorialisation des accès au logement (en sous-location, dans le cadre de l'accord collectif, au titre du DRE, au titre du Droit Au Logement Opposable)</p>	

## FICHE ACTION N°8

### « RELANCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES AUX PUBLICS CUMULANT DES DIFFICULTES »

<b>OBJECTIFS</b>	Apporter des solutions de logement adaptées pour les situations de non ou mal logement qui restent jusqu'alors sans réponse du fait de la marginalité des populations concernées et/ou de la complexité des réponses à apporter. Objectif quantitatif : 20 - 30 logements par an
<b>PILOTE</b>	SCI Ficosil / Touraine Logement
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	État, Conseil général, Tour(s) Plus, Bailleurs sociaux, Comité Interprofessionnel du Logement, Caisse des Dépôts et Consignations
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Quantification et Qualification de la demande exprimée</b> (évaluation des besoins), afin de produire un cahier des charges partagé avec tous les maîtres d'ouvrage potentiels définissant les caractéristiques de l'offre à produire.</p> <p><b>2 - Mobilisation des outils et partenariats permettant de produire</b> l'offre répondant au cahier des charges portant sur les modalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Portage immobilier : mobilisation de la SCI Ficosil et des bailleurs sociaux ;</li> <li>➤ Mobilisation des communes sur le foncier</li> <li>➤ Articulation avec le Programme Local de l'Habitat de Tour(s)Plus et les Programmes Locaux de l'Habitat en général ;</li> <li>➤ Mobilisation des délégataires sur la programmation et le financement des opérations ;</li> <li>➤ Définition des conditions d'accompagnement des publics logés et conditions de gestion locative adaptée.</li> </ul> <p><b>3 - Recherche de solutions alternatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Notamment sur les modalités d'accompagnement qui pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'accès à un logement de droit commun, et non à un logement adapté</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2012 1. 2013 2. 2013
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ingénierie sociale et immobilière</li> <li>➤ Financements mobilisables pour la construction de logements sociaux (aides propres des délégataires, aides déléguées, autres subventions et prêts, garantie d'emprunt....)</li> </ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmentation du nombre de solutions de logements pour le public visé</li> <li>➤ Évolution positive de la situation des ménages (Insertion sociale...)</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Localisation des programmes</li> <li>➤ Nombre de production et d'accès au logement adapté</li> <li>➤ Profil des personnes logées</li> <li>➤ Durabilité de la solution logement (maintien dans les lieux)</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
Priorité au territoire aggloméré de Tours où se concentre très majoritairement la demande. Quelques logements hors agglomération, en priorité dans les centres bourgs / centres villes	



## *Objectif IV*

### **Habitat des gens du voyage**

- *Fiche action n°9* : **Appuyer les démarches pour la production de réponses adaptées d'habitat pour les gens du voyage**



## Objectif IV Habitat des gens du voyage

### CONTEXTE ET ENJEUX :

La mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage a permis des avancées sur la mise en place d'aires d'accueil. Plusieurs constats obligent aujourd'hui à compléter l'approche en matière d'habitat des gens du voyage.

On observe des taux importants de présence permanente sur les aires d'accueil, liés à des facteurs sociaux, à la scolarisation des enfants, aux soins hospitaliers, etc. Cette fixation sur les aires d'accueil s'accompagne souvent de difficulté de cohabitation. Par ailleurs, beaucoup de familles ont acheté des terrains non constructibles pour y installer leur caravane et éventuellement un bâti en dur, parfois par méconnaissance des règles d'urbanisme. Il existe aussi des familles contraintes de vivre sur des installations sauvages quasi permanentes ou qui s'inscrivent dans un circuit de déplacement très restreint. Ces familles ont un ancrage territorial fort.

Le terme « sédentarisation » n'apparaît pas approprié pour parler de l'ensemble de ces situations. Généralement, les familles souhaitent pouvoir continuer à voyager, même sur des périodes courtes, et conserver leur caravane. Toutefois, les profils et les aspirations des familles ne sont pas homogènes, il n'y a pas de solution unique.

**Plusieurs communes du département ont souhaité engager des démarches pour répondre à ces problématiques auxquelles elles sont confrontées de longue date.**

La commission thématique Habitat des Gens du Voyage a pour objectif d'accompagner les échanges d'expériences afin de faciliter le développement de réponses adaptées d'habitat.

### PARTENAIRES IMPLIQUES :

Conseil général, État, Direction Départementale des Territoires, Réseau associatif œuvrant en faveur des gens du voyage (Tsiganes et Habitat, Voyageurs 37 ...), Bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales, Communes intéressées, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires

### MISE EN ŒUVRE :

#### **ACTION PRIORITAIRE**

Articulation avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Fiche action n°9 - **Appuyer les démarches pour la production de réponses adaptées d'habitat pour les gens du voyage**

*Des actions complémentaires à celles-ci pourront être identifiées au cours de l'exécution du Plan en fonction de l'avancée des réflexions de la thématique sur les territoires déjà engagés dans une démarche de semi-sédentarisation des gens du voyage*



## FICHE ACTION N°9

### « APPUYER LES DEMARCHES POUR LA PRODUCTION DE REPNSES ADAPTEES D'HABITAT POUR LES GENS DU VOYAGE »

<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser le développement de solutions d'habitat adaptées aux problématiques que rencontrent les gens du voyage.
<b>PILOTE</b>	Tsigane et Habitat / Vienne Apart ? Conseil général?
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, Préfecture, État, Direction Départementale des Territoires, Opérateurs qualifiés Gens Du Voyage (Tsigane Habitat, Voyageurs 37...), Bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales, SCI Ficosil, Tour(s) Plus et Communautés de Communes volontaires Communes intéressées avec des réflexions/projets en cours (Montlouis, Chinon)
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>L'action prendra en compte l'ensemble des problématiques et leviers d'actions relatives à l'habitat des gens du voyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- spécificités de l'habitat caravane (droit de l'urbanisme, accès au crédit, absence d'allocation logement...), diversité des statuts : accès à la propriété / locatif / location-vente, accompagnement vers un logement ordinaire, lutte contre les discriminations (par exemple, en cas de refus de vente)</li> </ul> <p><b>1 - Identification d'une « boîte à outil » pour favoriser la semi-sédentarisation des gens du voyage permettant de valoriser les solutions adaptées aux différentes situations du département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours aux possibilités réglementaires : terrains familiaux, construction adaptée aux gens du voyage, accession à la propriété</li> <li>- Cette boîte à outil devra faire l'objet d'une communication auprès des élus (Cf. objectif n°1)</li> </ul> <p><b>2 - Création d'un réseau d'échanges et de transferts de compétences des projets de semi-sédentarisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir des expérimentations locales et des exemples nationaux : étude des Aujoux à Montlouis, étude de Tour(s)plus, étude sur le territoire du Chinonnais, le réseau des acteurs concernés pourra échanger notamment sur :</li> <li>- La mise en œuvre nécessaire d'un réseau partenarial, l'analyse sociale des familles, l'information des riverains, la problématique de l'urbanisme et de l'acquisition du foncier, des réseaux, les financements institutionnels, l'accompagnement social, l'accompagnement pour l'accession sociale...</li> </ul> <p>Les échanges et les transferts de compétences s'appuieront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un état d'avancement des initiatives en cours</li> <li>- un partage des bonnes pratiques</li> <li>- une identification des blocages rencontrés et un appui à leur résolution</li> </ul> <p><b>3 - Mise en place d'un séminaire pour l'information des élus sur l'habitat dédié aux gens du voyage (action de communication)</b></p>
<b>CALENDRIER DE LANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2013</li> <li>2. Sur la durée du Plan</li> <li>3. Fin 2013</li> </ol>

<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	1. Nombre d'équivalents temps plein d'agent pour l'organisation, la participation et le suivi des travaux afférents ; 2. Nombre d'équivalents temps plein d'agent pour l'organisation, la participation et le suivi des travaux afférents ; 3. Nombre d'équivalents temps plein d'agent pour l'organisation du séminaire et les financements afférents
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	1. Mobilisation du partenariat local 2. Développement de projets adaptés
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	1. Nombre de réunions et d'acteurs impliqués 2. Nombre d'études / missions pré-opérationnelles lancées et nombre d'opérations d'habitat réalisées

## *Objectif V*

### **Logement des jeunes**

- *Fiche action n°10* : **Accueillir et accompagner la demande, vers et dans le logement autonome**
- *Fiche action n°11* : **Accompagner les jeunes en situation très précaire**
- *Fiche action n°12* : **Mobiliser le parc existant : bourse aux logements et à l'hébergement**
- *Fiche action n°13* : **Développer une offre nouvelle d'habitat dédiée aux jeunes**



## Objectif V Logement des jeunes

### CONTEXTE ET ENJEUX :

Aujourd'hui, les acteurs de l'habitat reconnaissent que tous les jeunes connaissent des difficultés d'accès à un logement. Leurs fréquentes et parfois nécessaires mobilités formatives et professionnelles (dont la question des apprentis avec une double voire triple résidence), des garanties parentales difficiles à obtenir (du fait de l'exigence des bailleurs et depuis la suppression de la garantie Locapass® dans le parc privé et sa raréfaction dans le parc public), des statuts d'activité précaires liés à leur condition de débutants sur le marché du travail (Contrat à Durée Déterminée, intérim, périodes d'essai, formations), des ressources plus faibles que leurs aînés, l'absence de revenu minimum avant 26 ans, une représentation d'insouciance et de comportement à « risque locatif »... sont autant de facteurs qui, cumulés ou pris indépendamment les uns des autres, leur contraignent cet accès.

Accompagner leur demande tout en agissant sur l'offre, publique et privée, continue d'être une impérieuse nécessité.

Parmi ces jeunes, certains connaissent des difficultés plus importantes encore en raison d'une forme de « décrochage social » souvent liée à l'absence ou à l'abandon de liens familiaux. Ces jeunes vivent des parcours qualifiés de « galère », pratiquant l'hébergement amical, souvent très temporaire, et frappant à la porte, l'hiver, des centres d'hébergement où ils forment un bon quart du public accueilli.

### PARTENAIRES IMPLIQUES :

comment sera déterminée la nouvelle composition des groupes ?

### MISE EN ŒUVRE :

#### ACTIONS PRIORITAIRES

Fiche action n° 10 - **Accueillir et accompagner la demande, vers et dans le logement autonome**

Fiche action n° 11 - **Accompagner les jeunes en situation très précaire**

Fiche action n° 12 - **Mobiliser le parc existant : bourse aux logements et à l'hébergement**

Fiche action n° 13 - **Développer une offre nouvelle d'habitat dédiée aux jeunes**



## FICHE ACTION N°10

### « ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LA DEMANDE, VERS ET DANS LE LOGEMENT AUTONOME »

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Accueillir et accompagner les jeunes âgés de moins de 30 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (premier emploi, emploi précaire, formation par alternance, sans emploi...) à la recherche d'un logement autonome.</p> <p>Il s'agit de former les demandeurs (la plupart du temps d'un logement autonome) afin de sécuriser leur début de parcours locatif, à partir de trois thématiques : savoir chercher – savoir louer – savoir habiter. L'objectif est de construire avec eux un projet logement cohérent et réaliste.</p> <p>La recherche accompagnée doit aboutir à une solution, durable ou transitoire, mais toujours adaptée à la demande et/ou aux besoins des jeunes. La mobilisation du parc de droit commun (public et privé) est priorisée. En fonction des situations, le parc Habitat Jeunes ou l'hébergement encadré peuvent également être des ressources.</p> <p>Pour les jeunes les plus fragiles accédant à un logement autonome, un accompagnement dans le logement pourra être requis.</p>
<b>PILOTE</b>	Association Jeunesse et Habitat / Entr'Aide Ouvrière
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	<p>Prescripteurs : Missions Locales, tous Services Sociaux, Centre de Formation des Apprentis et organismes de formation, Pôle Emploi, Associations d'Insertion, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation...</p> <p>Offre de logement : Bailleurs sociaux et privés, résidences sociales, foyers d'hébergement (urgence et insertion), réseau Habitat Jeunes...</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Les permanences d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement</b></p> <p>Les jeunes accompagnés bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'un ou plusieurs entretien(s) « <b>diagnostic</b> » permettant d'analyser la situation et de déterminer leurs besoins afin de les orienter vers la solution logement ou hébergement adéquat. Ces entretiens permettent également d'évaluer la capacité de la personne à intégrer un logement ordinaire ou l'écart entre la situation de la personne et cette autonomie et les moyens nécessaires pour le combler,</li> <li>➤ d'une préparation à l'<b>accès au logement autonome</b> afin de les accompagner vers un logement adapté à leur situation et les aider dans la prise de décision.</li> </ul> <p>L'objectif final étant de trouver une solution de logement acceptée et adaptée à leurs capacités et contraintes.</p> <p>A ce niveau et en fonction de l'autonomie du jeune et de son projet « logement », différents outils seront mobilisés comme le service de médiation locative (ancienne bourse au logement) ou la mise en place d'Ateliers Techniques de Recherche de Logement...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'une <b>préparation au maintien dans le logement autonome</b> en facilitant l'installation dans le logement et son appropriation dans ses aspects administratif, gestionnaire et technique. L'objectif étant de parvenir à l'autonomie du jeune dans le fonctionnement quotidien. (Ouverture des droits, accompagnement dans les démarches d'entrée, aide à l'intégration dans le quartier, aide à l'aménagement du logement Atout jeune logement...).</li> </ul>

	<p><b>2 - La veille sociale pour les jeunes les plus fragiles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'un <b>accompagnement dans le logement</b> afin de prévenir et gérer les incidents de parcours. Il s'agit là de soutenir le jeune dans sa gestion administrative, technique et financière. Une veille sociale sera alors exercée auprès du jeune.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	Action existante et reconduite
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	Financements partenariaux mobilisés au titre du dispositif « Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale Logement des jeunes en difficulté » et des actions Accompagnement Vers et Dans le Logement (État, Conseil général, Tour(s) Plus, Caisse d'Allocations Familiales)
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une solution logement ou hébergement pour chacun</li> <li>➤ une meilleure sécurisation des débuts de parcours locatifs</li> <li>➤ une large mobilisation partenariale</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<p>L'ensemble des indicateurs suivants est observé par territoire d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ évolution annuelle des caractéristiques des jeunes bénéficiaires (âge, situation matrimoniale, statut d'activité, niveau de ressources)</li> <li>➤ leur motif de recherche</li> <li>➤ l'adéquation entre le logement recherché et la solution mobilisée</li> <li>➤ nombre et types de solutions trouvées</li> <li>➤ motifs des ruptures de recherche</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PERIMETRES D'INTERVENTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ agglomération (aire du Schéma de Cohérence Territorial), les jeunes sont accueillis dans les locaux du Service Logement Jeunes de l'Association Jeunesse et Habitat.</li> <li>➤ Pays Loire Touraine : les jeunes sont accueillis et accompagnés par l'Association pour l'Habitat des Jeunes du Pays Loire Touraine à Amboise. (Sur rendez-vous)</li> <li>➤ Pays du Chinonais : les jeunes sont accueillis dans les locaux de l'Association Habitat Jeunes de Chinon. (Sur rendez-vous)</li> <li>➤ Pays Touraine Côté Sud : les jeunes sont accueillis dans les locaux du Centre d'Intercommunal d'Action Sociale Loches Développement à Loches. (Sur rendez-vous)</li> <li>➤ Pays Loire Nature : les jeunes sont accueillis dans les Pôles Accueil Emploi de Langeais et Château La Vallière. (Sur rendez-vous)</li> </ul>	

## FICHE ACTION N 11

### « ACCOMPAGNER LES JEUNES EN SITUATION TRES PRECAIRE »

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Accueillir et accompagner un public jeune, âgé de 16 à 30 ans en situation de grande précarité et/ou de grande difficulté dans sa recherche, de l'hébergement au logement.</p> <p>Aider et accompagner les jeunes sans ressource et pour lesquels le logement autonome n'est pas la réponse adaptée, compte tenu des freins périphériques rencontrés.</p> <p>Prise en compte de la personne dans sa globalité</p>
<b>PILOTE</b>	Association Jeunesse et Habitat / Entr'Aide Ouvrière
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	<p>Prescripteurs : Missions Locales, tous services sociaux, Centre de Formation d'Apprentis et organismes de formation, Pôle Emploi, Associations d'Insertion, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.</p> <p>Offre de logement : résidences sociales, foyers d'hébergement (urgence et insertion), logements temporaires, réseau Habitat Jeunes...</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Lancement d'une étude approfondie « Quelle offre pour quel public ? »</b></p> <p>Au regard du constat de l'absence de solutions pour les jeunes non encore marginalisés mais présentant une fragilité ou propension à l'être, une étude approfondie s'impose en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier et analyser les problématiques non couvertes dans une logique « d'appui au parcours jeune »</li> <li>➤ Recenser le public cible, ses caractéristiques et sa représentativité dans la demande d'hébergement/logement : jeunes majeurs sans ressource, mineurs sans ressource sollicitant l'hébergement</li> <li>➤ Engager une réflexion sur des pistes d'itinéraires possibles, des préconisations et des moyens à mettre en œuvre.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	Sur la durée du Plan
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) destiné aux travaux d'étude</li> </ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir le cahier des charges d'un projet « De l'hébergement accompagné au logement accompagné des jeunes en grande précarité »</li> <li>➤ Propositions techniques</li> <li>➤ Evaluation financière</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude définissant plus précisément le public cible,</li> <li>➤ Etude de faisabilité partenariale relative à un plan d'actions spécifiques</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
L'ensemble du département, avec néanmoins la prise en compte spécifique de l'agglomération tourangelle	



## FICHE ACTION N°12

### « MOBILISER LE PARC EXISTANT : BOURSE AUX LOGEMENTS ET A L'HEBERGEMENT »

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Mettre en relation les jeunes à la recherche d'un logement ou d'un hébergement avec un réseau de propriétaires bailleurs ou de structures d'hébergement.</p> <p>Compte tenu des difficultés, pour les jeunes comme pour ceux qui les accompagnent, de trouver dans le parc locatif un logement adapté à des situations et des ressources parfois précaires, la mobilisation de bailleurs et de structures d'hébergement par le biais d'une Bourse aux logements est une réponse qui doit continuer d'être développée.</p>
<b>PILOTE</b>	Association Jeunesse et Habitat / Entr'Aide Ouvrière
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	<p>Propriétaires-Bailleurs, Union Nationale de la Propriété Immobilière, opérateurs d'OPAH et de Programmes d'Intérêt Général...</p> <p>Centres de Formation des Apprentis, Organismes de Formation, Missions Locales, Conseil Régional, Auberges de Jeunesse, Particuliers, réseau Habitat Jeunes ...</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Bourse aux logements</b></p> <p>La Bourse aux logements privilégiera des liens forts avec des bailleurs privés volontaires. Une charte partenariale sera conclue. L'objectif est de fidéliser les propriétaires et de les motiver pour louer leurs biens à des jeunes dont le parcours d'accès aura été travaillé en amont.</p> <p>Il convient également de retravailler sur ce point avec le parc public (social), des rencontres régulières seront proposées. La mise à jour des disponibilités de la bourse se fera chaque semaine.</p> <p>Les jeunes seront mis en contact avec les propriétaires par l'intermédiaire d'un conseiller habitat. Ils n'auront pas un accès direct aux offres.</p> <p>Les logements captés en Logement Conventionné Très Social et dont la veille sera assurée conventionnellement par une association intervenant dans le domaine du logement des jeunes intégreront la Bourse aux logements.</p> <p><b>2 - Projet de création d'une centrale de réservation des jeunes en formation</b></p> <p>Le projet de Centrale de Réservation à l'intention des jeunes en formation ayant besoin de se loger pour des séjours courts et séquencés se mettra en œuvre sous la forme d'une plate-forme partenariale réunissant les prescripteurs de mobilité et les structures d'hébergement recensées. L'idée consiste à créer une forme de guichet unique de la demande et de l'offre avec, dans un premier temps, une mise en contact et dans un second temps, un système de type « centrale de réservation ».</p> <p>La méthodologie de mise en œuvre prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La mobilisation des partenaires de la formation professionnelle afin d'identifier les besoins de leurs candidats</li> <li>➤ A partir de l'offre disponible, une réflexion avec les professionnels de l'offre sur les modalités et les outils de planification de l'occupation des logements en vue de sécuriser les éventuels risques de vacance</li> <li>➤ La mise en correspondance des besoins exprimés et des opportunités traduites en termes d'offres courtes ou séquencées.</li> </ul>

<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bourse aux logements : action existante et reconduite,</li> <li>2. Centrale de réservation : 2012 = mise en place de la plate-forme partenariale, recensement des hébergements, établissement de chartes partenariales. À compter de 2013 = expérimentation d'un système de réservation.</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bourse aux logements : financement lié au dispositif « MOUS logement des jeunes en difficulté » accordé par Conseil général, Tour(s) Plus, Caisse d'Allocations Familiales,</li> <li>2. Centrale de réservation : Conseil Régional</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accès à une solution dans le parc privé facilité</li> <li>2. Mobilisation de solutions d'hébergement pour des parcours courts ou séquencés</li> </ol>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de jeunes entrés dans un logement de la Bourse.</li> <li>➤ Nombre et type de partenaires intégrés dans la plate-forme de réservation.</li> <li>➤ Nombre d'offres d'hébergement captées</li> <li>➤ Nombre de demandes recensées</li> <li>➤ Nombre et type de solutions mobilisées</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Intervention sur les petites villes centre du département et l'agglomération tourangelle	

**FICHE ACTION N°13**  
**« DEVELOPPER UNE OFFRE NOUVELLE D'HABITAT**  
**DEDIEE AUX JEUNES »**

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Développer l'offre de logements destinés aux jeunes</b></p> <p>En Indre-et-Loire, cette action s'est principalement concrétisée par la création de micro-résidences, de Foyer de Jeunes Travailleurs et par le recours à l'intermédiation locative. Elle a été facilitée par les différentes gouvernances territoriales mobilisées dans le cadre des précédents Plans, à partir d'une analyse des besoins locaux.</p> <p>L'objectif est de poursuivre le maillage de solutions habitat – jeunes en Touraine, adaptées aux différents besoins des jeunes et des territoires.</p>
<b>PILOTE</b>	Association Jeunesse et Habitat / Entr'Aide Ouvrière
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Associations Habitat Jeunes, Organismes d'HLM, CIL Val de Loire, Opérateurs de Programmes d'Intérêt Général et d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, délégataires des aides à la pierre, villes et communautés de communes ...
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Poursuivre le développement de l'offre en s'appuyant sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La création ex nihilo de résidences sociales dédiées dans les territoires où le besoin serait avéré (suite PLH et/ou étude de territoire)</li> <li>➤ Le recours à l'intermédiation locative dans les territoires sous moindre tension, à partir de besoins exprimés par les jeunes eux-mêmes et en lien avec les gouvernances territoriales. Ce parc « intermédié » serait alors constitutif de l'offre Habitat Jeunes du territoire</li> <li>➤ Le développement d'une offre spécifique « jeunes majeurs sans ressource »</li> </ul> <p><b>2 - Apporter une réponse aux parcours résidentiels des jeunes en formation suscitant un besoin multi-site de logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le projet d'Hôtel de l'Alternance dans l'agglomération : les besoins particuliers des jeunes en situation de formation par alternance dans l'agglomération ont conduit à la réalisation d'une étude spécifique menée dans le but de répondre à l'appel à projets « investir dans la formation par alternance » du Programme des Investissements d'Avenir.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Action existante et reconduite</li> <li>2. 2012/2013</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ingénierie de projets : financement lié au dispositif « Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale – logement des jeunes en difficulté » accordé par le Conseil général, Tour(s) Plus, Caisse d'Allocations Familiales et le CIL Val de Loire</li> <li>1. Intermédiation locative : Conseil général, Bailleurs publics, Conseil Régional et le CIL Val de Loire</li> <li>2. Recherche de Financements : aides à la pierre, Tour(s) Plus, Conseil général, Crédits d'investissements d'avenir et le CIL Val de Loire</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<p>Hors Tour(s) Plus, ce processus de maillage vise à ce que chaque communauté de communes (ou canton si regroupement) à partir d'une petite ville centre, soit dotée d'une possibilité souple d'accueil de jeunes en situation d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération, l'enjeu est de</p>

	poursuivre la diversification de l'offre Habitat Jeunes à partir du souhait des villes et des opportunités foncières qui se présenteraient.
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de gouvernances territoriales impliquées dans la démarche</li> <li>➤ Nombre de projets</li> <li>➤ Nombre de jeunes accueillis dans les solutions Habitat Jeunes et taux d'occupation</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Les actions interviennent selon un découpage entre les petites villes centres du département et l'agglomération tourangelle, avec un Zoom sur le centre ville de Tours pour la réalisation de l'hôtel de l'Alternance	

## *Objectif VI*

### **Logement des personnes en déficit ou perte d'autonomie**

- *Fiche action n°14* : **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées et personnes handicapées en difficulté**
- *Fiche action n°15* : **Construire une démarche inter partenaires sur l'habitat et la santé mentale**



## **Objectif VI**

### **Logement des personnes en déficit ou perte d'autonomie**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX :**

Les ménages en perte et déficit d'autonomie peuvent être confrontés de manière aigue aux difficultés liées au logement. On retrouve de fait beaucoup de ces ménages dans les dispositifs liés à la lutte contre l'habitat indigne, la prévention de l'expulsion, l'accompagnement social lié au logement. Il s'agit d'une part des personnes âgées en perte d'autonomie, mais qui vivent encore dans leur logement, et de l'autre de personnes atteintes d'handicaps physiques ou mentaux ou de troubles psychiques divers qui limitent leur autonomie dans le logement et nécessitent un accompagnement et/ou une adaptation du logement.

La mise en œuvre du précédent PDALPD a permis d'engager des réflexions et de mettre en visibilité les problématiques des personnes à mobilité réduite et des personnes présentant des troubles psychiques mais sans véritable déclinaison opérationnelle. Le principal frein à la prise en compte de ces publics est la transversalité entre les acteurs du logement et ceux du secteur médical et médico-social. Il est en effet très complexe d'associer les professionnels de la santé et de la santé mentale aux différents dispositifs en faveur du logement des personnes défavorisées.

Néanmoins, plusieurs leviers sont mobilisables pour renforcer l'action auprès de ces publics :

- une articulation à l'échelle régionale en lien avec le Programme régional de santé publique ;
- des expériences ponctuelles à valoriser (Synergie 37, Maisons relais) et des secteurs plus en avance sur lesquels s'appuyer (comme par exemple la pédopsychiatrie avec les liens construits dans le cadre de la protection de l'enfance).

La Politique De l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion insiste fortement sur la nécessaire prise en compte de ces problématiques, en écho à cette préoccupation, il est nécessaire d'y articuler les objectifs du PDALPD, à la fois sur les volets de l'accompagnement social, du développement d'une offre adaptée, d'une adaptation de l'offre existante, de la création de lieux et liens partenariaux et transversaux aux secteurs sociaux et médico-sociaux, et enfin de la dynamique interne du Plan pour valoriser ce public dans les dispositifs.

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

Association des Paralysés de France, Agevie, Agence Régionale de la Santé, Conseil général, Etat, Bailleurs Sociaux, Pact d'Indre-et-Loire, Compagnons Bâisseurs, Agence Nationale de l'Habitat, Union Sociale pour l'Habitat, SCI Ficosil, Mutualité 37, Equipes mobiles de la psychiatrie, Services des Tutelles, Réseau Santé Précarité

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **ACTIONS PRIORITAIRES**

Fiche action n°14 - **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées et personnes handicapées en difficulté**

Fiche action n°15 - **Construire une démarche partenariale sur l'habitat et la santé mentale**



## FICHE ACTION N°14

### « FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES EN DIFFICULTE »

<b>OBJECTIF</b>	Favoriser, par l'adaptation du logement et l'accompagnement, l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées et des personnes handicapées en difficultés
<b>PILOTE</b>	Association des Paralysés de France / AGEVIE
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général (Service Habitat et Direction de l'Autonomie), Etat, Agence Régionale de Santé, Bailleurs Sociaux, Pact d'Indre-et-Loire, AGEVIE, Compagnons Bâisseurs, Association des Paralysés de France, Union Sociale pour l'Habitat, Agence Nationale de l'Habitat, Tour(s) Plus
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Détermination des critères de définition du public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans être exhaustif, définir préalablement le public visé par le PDALPD : (les personnes âgées et les personnes handicapées avec des faibles ressources et une difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, ces critères peuvent être précisés en articulation avec les acteurs en charges d'autres outils de planification (schéma départemental pour les personnes âgées, schéma départemental pour les personnes handicapées, Schéma Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale...).</li> <li>➤ A partir de cette définition, une réflexion pourra être engagée sur la manière d'identifier les besoins et l'adaptation des logements (en lien entre autre avec les actions de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne le cas échéant).</li> </ul> <p><b>2 - Adaptation des logements existants et mobilisation de l'offre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Dans le parc social :</b> Quel circuit d'attribution des logements adaptés et adaptables ? Il s'agit de suivre, voire d'accompagner toute la dynamique développée actuellement par les bailleurs sociaux autour de l'identification du parc adaptable et/ou adapté d'une part, et du fichier commun de la demande locative sociale d'autre part.</li> <li>➤ <b>Dans le parc privé :</b> quels moyens à développer pour accompagner les personnes aux ressources les plus modestes afin de permettre l'adaptation de leur logement et d'éviter sa dégradation. Au-delà des aides financières existantes (Agence Nationale de l'Habitat, Conseil général, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, caisses de retraite ...), pour certaines réorientées, il est nécessaire de dégager de nouvelles pistes d'actions pour accompagner « autrement » les personnes visées, et a minima coordonner globalement l'ensemble des actions et la complémentarité des diverses aides.</li> </ul> <p><b>3 - Stratégie de développement de l'offre</b></p> <p>Deux types de leviers principaux sont à encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le développement de l'offre dans le parc public</b> En lien avec les différents outils de planification (Programmes Locaux de l'Habitat...), l'objectif est de pouvoir accompagner les réflexions autour du développement de l'offre de logements sociaux adaptés au public visé (tant en terme d'implantation, d'insertion dans le bourg/le quartier, que de conception spatiale, ou encore d'accessibilité financière)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Les nouvelles formes d'habitat dédié aux personnes en perte d'autonomie</b>, notamment par le biais des appels à projets, tel que celui lancé par Tour(s) Plus et l'initiative attendue du Conseil général dans le soutien au développement d'habitat groupé.</li> </ul> <p><b>4 - Actions en termes d'accompagnement</b></p> <p>Deux types d'accompagnement sont nécessaires en fonction des situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'accompagnement en amont pour aider la personne à prendre la décision de changer de logement. Les bailleurs sont souvent témoins des difficultés des personnes à franchir le pas du changement de logement quand un logement adapté à leurs besoins leur est proposé. Les acteurs intervenant au domicile des personnes âgées portent les mêmes échos. La mise en œuvre d'actions d'accompagnement en amont est donc à encourager, en lien avec les services concernés.</li> <li>➤ L'accompagnement « dans le logement ». Adapter les formes d'accompagnement, la complémentarité entre les accompagnements sociaux liés au logement et les accompagnements sociaux et médico-sociaux est certainement à encourager.</li> </ul> <p>Identifier les degrés d'accompagnement nécessaire au maintien dans le logement en lien avec les mesures prévues par le schéma gérontologique peut être un autre volet à réfléchir</p>
<p><b>MOYENS / FINANCEMENT</b></p>	<p><b>Création de deux groupes de travail, l'un sur le parc public, l'autre sur le parc privé, à raison de 4 réunions de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion avec les deux groupes, pour présenter les problématiques, commencer à réfléchir sur le public cible, et témoigner d'exemples déjà développés (via Union Sociale pour l'Habitat, direction autonomie du Conseil général et Université François Rabelais ?)</li> <li>➤ Réunion de chacun des groupes pour travailler à la fois sur les enjeux du parc existant (cf. point 2), sur le développement de l'offre (cf. point 3), et sur les actions en termes d'accompagnement (cf. point 4)</li> <li>➤ Réunion de synthèse visant à définir le plan d'actions</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER</b></p>	<p>2013</p>
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration d'un plan d'actions, avec la détermination des critères de définition des publics visés par le PDALPD, le recensement de leur besoin en terme de logement et d'accompagnement et des offres de logements existants ou à développer</li> <li>➤ Développement d'une offre nouvelle, notamment via les appels à projet</li> </ul>
<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de logements accessibles, adaptés et adaptables dans le département dans le parc public</li> <li>➤ Nombre d'attribution par an de logements du parc public au public visé</li> <li>➤ Nombre de personnes visées aidées au titre du parc privé pour réaliser des travaux d'adaptation</li> <li>➤ Production d'une offre nouvelle en nombre de logements ou de place selon le type d'habitat au sens large</li> </ul>
<p><b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b></p>	
<p>L'action globale a une vocation départementale, avec des indicateurs qui devront être géo localisés à l'échelle des intercommunalités.</p>	

## FICHE ACTION N°15

### « CONSTRUIRE UNE DEMARCHE PARTENARIALE SUR L'HABITAT ET LA SANTE MENTALE »

<b>OBJECTIFS</b>	<p>La situation des personnes présentant des troubles psychiques représente pour tous les acteurs du PDALPD une interrogation sur les limites de leur action. Ce sont souvent des personnes en grande difficulté auxquels les dispositifs n'arrivent pas à répondre pleinement et dont la situation devrait être travaillée de manière complémentaire entre une action sociale liée au logement et un accompagnement propre aux dimensions psychiques.</p> <p>L'objectif est donc de mettre en place un lieu de rencontre et de partage entre les acteurs du PDALPD et les professionnels de la santé pour analyser les difficultés et blocages des dispositifs existants, valoriser les expériences existantes et mettre en place des partenariats opérationnels.</p>
<b>ANIMATEUR</b>	<p>SCI Ficosil, Mutualité</p> <p>Co pilotage Agence Régionale de la Santé</p>
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	<p>Conseil général, Etat, Agence Régionale de la Santé, Tour(s) Habitat, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, Agence pour les Paralysés de France, SCI Ficosil, Compagnons Bâisseurs, représentant du réseau Pensions de famille, CHU - Equipe mobile, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, Partenaires du secteur médical et psychiatrique, Synergie 37, Services des Tutelles, Groupe d'Entraide Mutuelle 37, Equipe Réseau Santé Précarité</p>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>En lien avec le schéma Régional de Santé, il est nécessaire de :</p> <p><b>1 – Définir le public ciblé</b></p> <p>Des personnes malades ayant séjourné en hôpital, des personnes fragiles ou en dépression du fait notamment de leurs difficultés de logement...</p> <p>Aujourd'hui, les personnes en souffrance psychique suite à un parcours de vie avec des ruptures sont considérées de la même façon que des malades psychiatriques qui souffrent de pathologies très différentes (dépression, schizophrénie...)</p> <p><b>2 – S'interroger sur les modalités permettant de compléter l'offre existante en matière de solution de logement (type pensions de famille entre autres)</b></p> <p>Différentes formes d'habitat existent pour répondre aux besoins de ces personnes. La création récente des pensions de famille en est une illustration. Comment compléter cette offre ?</p> <p><b>3 – S'interroger sur les solutions à promouvoir notamment en termes d'accompagnement</b></p> <p>Au-delà de l'offre de logement, il est par ailleurs nécessaire de réfléchir aux moyens d'accompagner les personnes en difficulté et les équipes de manière pérenne.</p> <p>Travailler à l'analyse, à la valorisation et à la diffusion des expériences existantes sur le département ou sur d'autres territoires (cf. Synergie 37 autour de l'insertion socioprofessionnelle de personnes présentant des troubles psychiques)</p> <p>Faire émerger des propositions d'amélioration des dispositifs, des partenariats opérationnels et des expérimentations innovantes. (Ex : réflexion en cours par les pensions de famille autour de la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire permettant d'assurer une meilleure prise en charge des résidents).</p>

<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<b>Création d'un groupe de travail avec 3 temps de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion de lancement, avec présentation des problématiques, réflexion sur le public cible.</li> <li>➤ Travail sur l'ébauche d'un plan d'actions autour de l'offre complémentaire de logement à développer et des moyens pour accompagner les publics hébergés.</li> <li>➤ Réunion de synthèse autour de la définition d'un plan d'actions.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2013
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un plan d'actions déterminant à la fois le public visé et le développement d'actions sur la nécessaire complémentarité entre offre de logement et accompagnement adapté.</li> <li>➤ Création de « passerelles institutionnelles » entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de rencontres partenariales organisées entre les acteurs du PDALPD et ceux du secteur sanitaire.</li> <li>➤ Nombre de dossiers avec un suivi partagé par les acteurs du social et du sanitaire.</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Action à vocation départementale	

## *Objectif VII*

### **Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

- *Fiche action n°16* : **Renforcer le pilotage et le suivi des actions de lutte contre l'habitat indigne**
- *Fiche action n°17* : **Lutter contre la précarité énergétique**
- *Fiche action n°18* : **Créer un observatoire nominatif des logements indignes**
- *Fiche action n°19* : **Renforcer la sensibilisation des acteurs locaux aux actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**



## **Objectif VII**

### **Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Plusieurs dispositifs locaux et départementaux de lutte contre l'habitat indigne ont été mis en place pendant la durée du PDALPD 2006-2011 : Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale départementale, Programme d'Intérêt Général de Tour(s) Plus, volet Insalubrité des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, action sur la non décence de la Caisse d'Allocations Familiales, actions des Compagnons Bâisseurs.

Ils ont permis le traitement de nombreuses situations, une meilleure connaissance qualitative des mécanismes qui conduisent à l'indignité du logement et un renforcement des dynamiques partenariales.

Les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne identifient cependant la subsistance de certains freins:

- des pratiques parfois frileuses en matière de signalement et de repérage des situations, du fait d'un manque d'information et de retour d'expériences vers les élus, travailleurs sociaux et associations ;
- des difficultés à élaborer des stratégies d'intervention partagées, des divergences en matière de stratégie entre médiation et coercition (très peu d'arrêtés d'insalubrité pris par l'Agence Régionale de la Santé) ;
- l'insuffisante mutualisation des informations sur les situations suivies et le manque d'outils de suivi des situations (relocation d'un logement indigne déjà repéré, usage des logements après travaux...).

La situation des ménages en précarité énergétique (qui dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour les charges d'énergie) recoupe en partie les situations d'habitat indigne tout en apportant une dimension complémentaire qui est celle de l'usage et des comportements dans le logement.

Ces dernières années, en réponse à cette problématique de plus en plus forte, une série de démarches ont été mises en place mais qui ne sont pas toutes en lien aujourd'hui : groupe de travail sur la précarité énergétique national au sein du PDALPD, intervention des Compagnons bâtisseurs, mise en œuvre localement du programme « habiter mieux »

Pour répondre à ces enjeux, le PDALPD souhaite porter une dimension clé : l'affirmation de la place centrale des ménages et de leurs situations d'habitat, au-delà des caractérisations réglementaires (insalubrité, indécence...).

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

Conseil général, Agence Régionale de la Santé, Direction Départemental des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Tour(S) Plus, Pact d'Indre-et-Loire, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Compagnons Bâisseurs, Agence Locale de l'Énergie, Fondation Abbé Pierre, Procivis Rives de Loire

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **ACTIONS PRIORITAIRES**

Fiche action n°16 - **Renforcer le pilotage et le suivi des actions de lutte contre l'habitat indigne**

Fiche action n°17 - **Lutter contre la précarité énergétique**

Fiche action n°18 - **Créer un observatoire nominatif des logements indignes**

Fiche action n°19 - **Renforcer la sensibilisation des acteurs locaux aux actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**



## FICHE ACTION N°16

### « RENFORCER LE PILOTAGE ET LE SUIVI DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE »

<b>OBJECTIFS</b>	Assurer l'efficacité des politiques de lutte contre l'habitat indigne par une meilleure cohérence d'action
<b>PILOTE</b>	Direction Départementale des Territoires / Agence Nationale de l'Habitat avec un Co pilotage avec l'Agence Régionale de la Santé
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, Agence Régionale de la Santé, Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Tour(s) Plus, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Préfecture, Police, Gendarmerie, Pact d'Indre-et-Loire, Compagnons Bâisseurs, Caisses de retraite, Procivis, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Etat ...
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 – Constituer un comité départemental de coordination des actions de lutte contre l'habitat indigne</b></p> <p>Identifier, officialiser et expliciter le réseau partenarial de lutte contre l'habitat indigne à partir des modalités partenariales existantes, avec une perspective d'extension, et en lien avec le suivi et l'articulation des dispositifs opérationnels locaux et départementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir une stratégie départementale d'intervention en fonction des diverses situations ;</li> <li>➤ Piloter les dispositifs, acter les stratégies départementales, mettre en place des protocoles opérationnels et concevoir des outils (ex : micro crédits) ;</li> <li>➤ Travailler sur la cohérence des actions et des dispositifs, dont l'articulation entre les ingénieries et l'action de la Caisse d'Allocations Familiales sur la non décence ;</li> <li>➤ Développer des actions de sensibilisation et d'information (cf. fiche action n°19) ;</li> </ul> <p><b>2 - Mise en place d'un « pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne », piloté sous l'égide du préfet de département</b></p> <p>Identifier, officialiser et organiser un pôle départemental destiné à prendre en charge la phase coercitive les situations d'habitat indigne, tout en s'adjoignant des services et institutions compétents notamment en termes d'accompagnement social, financière et de relogement.</p> <p><b>3 - Développement d'ingénieries dédiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui à la mise en œuvre d'ingénieries dédiées avec un volet de lutte contre l'habitat indigne ;</li> <li>➤ Reconduite d'un dispositif à l'échelle départementale, qui interviendra sur les territoires non couverts par des dispositifs locaux ;</li> </ul> <p><b>4 - Développement d'actions pédagogiques en aval des travaux – suivi des ménages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des actions pédagogiques à destination des ménages, pour une meilleure maîtrise comportementale face à l'occupation d'un logement réhabilité et d'une meilleure appropriation des nouveaux équipements (chauffage, eau ...)</li> </ul>

<b>CALENDRIER</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2012
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<p>Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) mobilisés sur le déploiement du pôle ;</p> <p>Financements des ingénieries dédiées et notamment du dispositif départemental de lutte contre l'habitat indigne ;</p> <p>Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) mobilisés à la conception des outils pédagogiques et financement des actions de sensibilisation à l'usage du logement réhabilité à déterminer ;</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmentation du nombre de situation identifiée et accompagnées vers des résolutions (relogement, travaux...) ;</li> <li>➤ Amélioration des circuits de repérage, de traitement par la médiation et/ou par la coercition des situations ;</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de réunions du Pôle départementale de lutte contre l'habitat indigne et participants mobilisés ;</li> <li>➤ Conception d'outils ;</li> <li>➤ Objectifs : 180 logements indignes ayant bénéficié d'un accompagnement (soit par la réalisation de travaux éventuellement aidés par l'ANAH, soit par un relogement des ménages)</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Déploiement à l'échelle départementale des dispositifs d'ingénierie (Programme d'Intérêt Général / Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des intercommunalités et Programme d'Intérêt Général départemental à défaut de dispositif intercommunal)	

## FICHE ACTION N°17

### « LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE »

<b>OBJECTIFS</b>	Renforcer la coordination des actions de maîtrise des énergies de lutte contre la précarité énergétique. Articuler les actions sur le bâti (travaux) et auprès des ménages (équipements, gestes quotidiens)
<b>PILOTE</b>	Caisse d'Allocations Familiales / Conseil général
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Tour(s) Plus, Pact d'Indre-et-Loire, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Compagnons Bâisseurs, Agence Locale de l'Énergie, Fondation Abbé Pierre, Procvivis ,Fapil
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Mise en place d'ingénieries dédiées dont un PIG départemental « Habiter Mieux »</b></p> <p>Il s'agit d'apporter aux ménages modestes, en situation de précarité énergétique, un appui renforcé à la mobilisation des aides disponibles pour l'amélioration des performances énergétiques et un accompagnement technique sur les travaux adéquats pour une économie d'énergie certaine.</p> <p><b>2 - Mise en place d'une plate-forme solidaire de mise à disposition d'éco-matériaux (fiche de mise en œuvre annexée au PDALPD)</b></p> <p>Mettre en place une plateforme de récupération de matériaux afin d'en faire bénéficier, après épuisement des systèmes d'aides, les personnes ayant de faibles revenus dont l'habitat est insalubre, dégradé, mal isolé, et générant une précarité énergétique, et lorsque la totalité des travaux indispensables à la maîtrise de l'énergie ne peut être conduite faute de financements.</p> <p><b>3 – Mise en place d'une plate-forme d'auto-réhabilitation accompagnée (fiche de mise en œuvre annexée au PDALPD)</b></p> <p>Cette plate-forme a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De répondre au manque d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les publics les plus en difficultés sociales et financières,</li> <li>➤ D'accompagnement à la maîtrise des énergies,</li> <li>➤ De faciliter les plans de financement des travaux, pour les personnes en grande difficulté, en limitant le recours aux entreprises et de fait aux coûts de main d'œuvre, (pour les publics éligibles ou non à l'Agence Nationale de l'Habitat)</li> </ul> <p><b>4 - Accompagnement des ménages à la maîtrise des énergies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des Conseillères en Economie Sociale et Familiale et du Fonds Solidarité Logement</li> <li>➤ Mobilisation des tarifs sociaux</li> <li>➤ Action liée à la plate-forme d'auto-réhabilitation sur le volet accompagnement des ménages pour l'appropriation du «nouveau» logement</li> </ul> <p><b>5 - Diffusion d'informations / sensibilisation</b></p> <p>Cf. détails de la fiche action n°19</p>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2012 et durée du Plan</li> <li>2. 2012 et durée du Plan</li> <li>3. durée du Plan</li> <li>4. 2013</li> </ol>

<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coût des ingénieries mises en œuvre ;</li> <li>2. Financement de la plateforme en investissement et fonctionnement ;</li> <li>3. Financement des actions d'auto-réhabilitation accompagnée réalisées notamment par les Compagnons Bâisseurs ;</li> <li>4. Nombre d'équivalents temps plein d'interventions sociales ;</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmentation du nombre de situations repérées et signalées</li> <li>➤ Réalisation des travaux sur la précarité énergétique</li> <li>➤ Augmentation du nombre d'ingénieries mises en place</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de ménages accompagnés à la réalisation de travaux et aux usages du logement</li> <li>➤ Gain moyen pour les ménages en termes de consommation énergétique</li> <li>➤ Objectif : Accompagner 1500 propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'amélioration thermique de leur logement, d'au moins 25%.</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
<p>Mise en œuvre d'ingénieries dédiées sur l'ensemble du territoire départemental, extension à terme de l'intervention des Compagnons Bâisseurs sur le Pays Touraine Côté Sud et Pays Loire Nature à d'autres territoires.</p>	

**FICHE ACTION N°18**  
**« CREER UN OBSERVATOIRE NOMINATIF**  
**DES LOGEMENTS INDIGNES »**

<b>OBJECTIFS</b>	Assurer l'efficacité des politiques de lutte contre l'habitat indigne par une meilleure cohérence des actions
<b>PILOTE</b>	Direction Départementale des Territoires / Agence Nationale de l'Habitat en Co-pilotage Agence Régionale de la Santé ?
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Agence Nationale de l'Habitat, Conseil général, Tour(s) Plus, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de la Santé, État, Préfecture, Mutualité Sociale Agricole
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>Création d'un observatoire nominatif des logements indignes selon les dispositions de la CNIL</b></p> <p>Mise en place d'une base commune d'informations sur les logements repérés comme indignes et non décents comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coordonnées des propriétaires et occupants,</li> <li>- les caractéristiques des logements,</li> <li>- des indicateurs de procédures en cours.</li> </ul> <p>L'architecture du système de coordination des données est déterminée à partir de la constitution d'un groupe de travail, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capitaliser la connaissance de chaque acteur sur les situations ;</li> <li>➤ Déterminer l'orientation des situations vers le mode de traitement adéquat ;</li> <li>➤ Suivre l'évolution des situations : réalisation de travaux, relocation, prise d'arrêt d'insalubrité...</li> <li>➤ Identifier les propriétaires de nombreux logements indignes et développer une action volontariste à leur rencontre.</li> </ul> <p>Cette base (ORTHI) sera alimentée en partie par une autre base commune de suivi du traitement des situations d'habitat indigne et indécents (@riane-bph) et par l'ensemble des partenaires. Elle requiert une clarification de l'organisation départementale en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement des plaintes relatives à l'habitat</li> <li>- mise en œuvre des procédures adaptées au traitement des situations (police administrative du maire et du préfet, jugements des tribunaux, procureur)</li> <li>- utilisation des dispositifs spécifiques existant dans le département (PIG, OPAH...)</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2 <sup>nd</sup> semestre 2012
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	Nombre d'équivalent temps plein d'agent(s)
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Élaboration d'une base de données et alimentation actualisée de l'observatoire
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	Mise en place de l'observatoire : avec un suivi annuel du volume, la localisation des situations d'habitat indigne et les caractéristiques des occupants et des propriétaires
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
L'observatoire a une vocation départementale, avec une géolocalisation des situations intégrant l'outil à la commune	



## FICHE ACTION N°19

### « RENFORCER LA SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE »

<b>OBJECTIFS</b>	Renforcer les capacités de repérage des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique par la sensibilisation des élus locaux et de l'ensemble des partenaires en contact avec les ménages (travailleurs sociaux, gendarmerie, aide-ménagères, personnel médico-social...) Développer une démarche conjointe aux deux thématiques : public cible, supports de communication...
<b>PILOTE</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, Agence Régionale de la Santé, Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Tour(s) Plus, Pact d'Indre-et-Loire, Caisse d'Allocations Familiales, Compagnons Bâisseurs, Agence Locale de l'Énergie
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Organiser des sessions de sensibilisation et d'information des élus, via l'Association des Maires d'Indre-et-Loire sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La notion juridique d'habitat indigne, les modalités de repérage et de signalement et les moyens partagés de traitement des situations ;</li> <li>➤ La précarité énergétique, les modalités de repérage, les modalités et moyens de traitement des situations et les modalités d'accompagnement des ménages ;</li> </ul> <p><b>2 – Organiser des sessions de sensibilisation et de formation des partenaires intervenants auprès des ménages sur l'analyse des situations rencontrées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les éléments de repérage nécessaires pour distinguer un habitat insalubre, un habitat non décent, une situation de précarité énergétique ;</li> <li>➤ Les modalités et dispositifs existants et les possibles orientations/relais à développer ;</li> </ul> <p><b>3 - Organiser la restitution des résultats obtenus suite aux signalements effectués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Échange individuel entre partenaires sur le suivi des situations signalées le cas échéant ;</li> <li>➤ Restitution sur les résultats généraux obtenus suite aux différents signalements effectués ;</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2013 et sur la durée du Plan le cas échéant ;</li> <li>2. Sur la durée du Plan selon un découpage territorial ;</li> <li>3. Sur la durée du Plan</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) mobilisé pour les réunions d'information – sensibilisation</li> <li>2. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) mobilisé pour les réunions d'information – formation</li> <li>3. Une réunion annuelle de restitution, au-delà des échanges individuels le cas échéant selon les situations ;</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmentation des situations repérées et orientées vers l'opérateur pertinent</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de situations signalées et traitées dans le cadre des divers dispositifs</li> <li>➤ Nombre de réunions de sensibilisation, d'information, de formations organisées</li> </ul>

## TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

Actions mises en œuvre à l'échelle départementale, en privilégiant dans un premier temps, les secteurs géographiques non couverts par un dispositif opérationnel (OPAH, PIG)

## ***Objectif VIII***

### **Prévention des impayés et des expulsions**

- *Fiche action n°20* : **Sécuriser l'accès et le maintien dans le logement**
- *Fiche action n°21* : **Réactualiser la charte de prévention des expulsions locatives**
- *Fiche action n°22* : **Intervenir auprès des accédants à la propriété en difficulté**



## **Objectif VIII**

### **Prévention des impayés et des expulsions**

#### **CONTEXTE ET ENJEUX:**

L'action préventive pour le maintien dans le logement des ménages en difficulté est une dimension centrale du Plan à double titre : elle protège les ménages d'un renforcement de leurs difficultés par la mise à la rue d'une part, elle permet de ne pas avoir à mettre en œuvre des dispositifs lourds de mobilisation de logements de l'autre.

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions – CCAPEX – a été mise en place dans le courant du précédent PDALPD mais elle peine encore à trouver une place dans un dispositif encadré par une charte de prévention des expulsions qui n'a pas été réactualisée. Par ailleurs, les partenaires du Plan ont identifié une série de freins dans la prévention des impayés et des expulsions :

- Une cohérence et un fonctionnement insatisfaisant des différents dispositifs de garantie des impayés (Garantie Risque Logement, Locapass, Fond Solidarité Logement)
- Des difficultés à répondre à certaines situations d'impayés récurrentes comme par exemple celles qui découlent de l'inadéquation entre les ressources des ménages et les coûts du logement et qui interrogent la pertinence des aides financières (Fond Solidarité Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Centre Communal d'Action Sociale,...).
- Une insuffisante prise en compte des accédants et propriétaires occupants en difficulté, notamment dans les territoires ruraux.

#### **PARTENAIRES IMPLIQUES :**

Conseil général, Etat, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Bailleurs HLM, CIL Val de Loire, Banque de France, SCI Ficosil, Association Vienne Apart, Entr'Aide Ouvrière, Compagnons Bâisseurs

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### ACTIONS PRIORITAIRES

Fiche action n°20 - **Sécuriser l'accès et le maintien dans le logement**

Fiche action n°21 - **Réactualiser la charte de prévention des expulsions locatives**

Fiche action n°22 - **Intervenir auprès des accédants à la propriété en difficulté**



## FICHE ACTION N°20

### « SECURISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT »

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Coordonner les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation pour l'accès au logement et la prévention de l'expulsion.</p> <p>Veiller à la cohérence des dispositifs, mesurer leur efficacité et leur calibrage par rapport aux besoins des personnes.</p> <p>Développer des formes d'accompagnement social proactives qui mettent au centre les personnes accompagnées.</p> <p>Identifier des formes d'intervention auprès de ménages qui ne répondent pas aux sollicitations des travailleurs sociaux.</p>
<b>PILOTE</b>	Conseil général / État et/ou bailleurs volontaires
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, État, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Bailleurs HLM, CIL Val de Loire, Banque de France, SCI Ficosil, Association Vienne Apart, Entr'Aide Ouvrière, Compagnons Bâtitseurs
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 - Donner de la cohérence aux dispositifs de sécurisation d'accès dans le logement et appréhender leur évolution le cas échéant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quelle évolution de la garantie du Fond Solidarité Logement dans le cadre de son règlement intérieur (public visé par rapport aux aides du Fond Solidarité Logement classiques, garantie du loyer résiduel ou de l'ensemble du loyer...)</li> <li>➤ Coordination des dispositifs de garantie aux impayés en fonction de leurs évolutions respectives (diminution progressive du Locapass, poids croissant des mises en jeu de garantie du Fond Solidarité Logement, stagnation de la Garantie Risque Locatif)</li> <li>➤ Question du soutien au développement de la Garantie des Risques Locatifs (voir les expériences d'autres territoires en termes de financement ciblé de l'assurance)</li> </ul> <p><b>2 - Donner de la cohérence aux dispositifs de sécurisation et de maintien dans le logement et appréhender leur évolution le cas échéant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les éventuels doublons et/ou complémentarité dans les accompagnements proposés d'Accompagnement Social Lié au Logement, accompagnement social Caisse d'Allocations Familiales ou bailleur social, et recenser les différentes formes de sécurisation par les aides financières du Fond Solidarité Logement, mise en jeu de garantie (en lien avec une intervention sociale), et autres aides</li> <li>➤ Créer du lien entre la prévention des expulsions locatives et les différentes procédures d'interventions auprès des ménages : procédures de surendettement, lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique...</li> <li>➤ Quelle efficacité et complémentarité des dispositifs d'aides financières au maintien dans les lieux : Fond Solidarité Logement et autres aides (Centre Communal d'Action Social, Caisse d'Allocations Familiales, Caisses de retraites, associations)</li> </ul> <p><b>3 - Développer de nouvelles actions/interventions auprès des ménages en impayé de loyer(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La mobilisation d'un accompagnement social en cas de mise en jeu d'une garantie (cf. action n°4 – objectif II)</li> <li>➤ Mise en place de la plate-forme auto-réhabilitation accompagnée, extension de l'expérimentation menée sur Tour(s)Plus (cf. action n°17 - objectif VII)</li> <li>➤ Quelle réponse pour l'accès au logement d'un ménage déjà expulsé plusieurs fois (lien avec le PDAHI)</li> </ul>

<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 1<sup>er</sup> semestre 2012</li> <li>2. 2013</li> <li>3. sur la durée du Plan</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluation financière des évolutions des dispositifs de garantie au regard des disponibilités de crédits des institutions concernées ;</li> <li>2. Équivalents temps plein d'agent(s) consacrés aux travaux afférents ;</li> <li>3. Estimation des coûts d'accompagnements sociaux et financements de l'action d'auto-réhabilitation.</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Facilitation de l'accès au logement par des accords de garantie et des dispositifs d'accompagnement</li> <li>➤ Diminution des expulsions</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de garanties mises en jeu par rapport au nombre de garanties accordées</li> <li>➤ Nombre d'aides financières au maintien dans les lieux demandées et accordées</li> <li>➤ Nombre d'assignations et d'accord de la force publique</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
<p>L'échelle départementale est requise pour la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation d'accès et de maintien dans le logement. Une approche territorialisée des indicateurs d'évaluation est souhaitée et possible à l'échelle des arrondissements de préfecture et sous-préfecture concernant la procédure d'expulsion</p>	

**FICHE ACTION N°21**  
**« REACTUALISER LA CHARTE DE PREVENTION  
DES EXPULSIONS LOCATIVES »**

<b>OBJECTIF</b>	Réactualiser la charte de prévention des expulsions locatives comme outil de construction de cohérence entre les dispositifs (déroulé de la procédure d'expulsion, cohérence de l'intervention des différents partenaires à chaque étape, positionnement de la CCAPEX...)
<b>PILOTE</b>	État / Conseil général
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, État, Préfecture, Tribunal d'Instance, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Bailleurs HLM, CIL Val de Loire, Banque de France, Chambre des huissiers, <i>voir autres membres signataires de la Charte des expulsions locatives</i>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><b>1 – Évaluation et adaptation le cas échéant de la Charte de prévention des expulsions dans le cadre de travaux de réécriture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dérouler l'ensemble de la procédure d'expulsion et identifier à chaque étape la pertinence des modalités d'intervention, les acteurs responsables, les obstacles à lever...</li> <li>➤ Mettre en cohérence l'ensemble des interventions sociales (Caisse d'Allocations Familiales sur le parc privé, services sociaux des bailleurs sur le parc public). Généraliser les « bonnes pratiques » en termes de prévention notamment dans le parc public</li> <li>➤ Redéfinir les engagements de chacun des partenaires dans le cadre de la nouvelle Charte</li> </ul> <p><b>2 – Définition du positionnement de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXPulsions - CCAPEX dans le cadre de la nouvelle Charte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repenser le fonctionnement du dispositif (moment de la saisie, partenaires présents, effectivité des recommandations prises, responsabilité des acteurs saisis)</li> <li>➤ Définir les plus-values attendues : lieu de traitement et de résolution des situations les plus complexes, lieu de connaissance de familles peu connues des services sociaux</li> <li>➤ Travailler sur le suivi et le devenir des dossiers après avis de la Ccapex : qui est destinataire de ses recommandations? Quelle traduction concrète ?</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 1<sup>er</sup> semestre 2012</li> <li>2. mise en œuvre dès 2013</li> </ol>
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'équivalents temps plein d'agent(s) pour les travaux d'évaluation et d'écriture de la Charte ;</li> <li>2. Estimation des engagements financiers liés aux interventions des acteurs dans la procédure de prévention des expulsions, notamment au titre des interventions sociales ;</li> </ol>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diminution du nombre de ménages expulsés</li> <li>➤ Connaissance des publics concernés par l'expulsion</li> <li>➤ Capacité d'intervention auprès des situations les plus difficiles.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption d'une nouvelle Charte de prévention des expulsions</li> <li>➤ Évolution du nombre de ménages concernés par l'expulsion aux différents stades de la procédure.</li> <li>➤ Activité de la Ccapex, résultats de son intervention</li> </ul>
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Echelle départementale	



**FICHE ACTION N°22**  
**« INTERVENIR AUPRES DES ACCEDANTS**  
**A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE »**

<b>OBJECTIFS</b>	La question des propriétaires occupants en difficultés est difficile à objectiver mais la thématique est présente notamment sur les territoires ruraux. Des outils d'intervention existaient sur le département mais ont aujourd'hui presque disparu (Fonds d'aide aux accédants en difficulté, expérimentation Ficosil, rachat de prêt par le CIL), le bilan de ces actions peut constituer une base de départ pour une réflexion nouvelle sur les interventions possibles auprès de ces ménages
<b>PILOTE</b>	CIL Val de Loire
<b>PARTENAIRES CONCERNES</b>	Conseil général, État, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Bailleurs Sociaux, CIL Val de Loire, Banque de France, SCI Ficosil, Association Vienne Apart, Entr'Aide Ouvrière, Compagnons Bâtisseurs
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Recenser et identifier les ménages concernés par une difficulté dans l'accession à la propriété et engager une action le cas échéant</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer le repérage et la connaissance de la problématique en lien avec les actions d'observation.</li> <li>➤ Quelle implication des acteurs intervenant dans l'accession à la propriété : agences immobilières, notaires, banques, huissiers...</li> <li>➤ Bilan des actions en cours ou passées : aide du CIL pour le refinancement des prêts bancaires, possibilité de rachat par la SCI Ficosil ou un bailleur</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	2014
<b>MOYENS / FINANCEMENT</b>	➤ Nombre d'agent(s) en équivalents temps plein engagés dans les réflexions du groupe de travail
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître le nombre de ménages en difficulté d'accession à la propriété</li> <li>➤ Disposer d'une qualification des difficultés recensées à ce titre</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	➤ Nombre de ménages en difficulté d'accession
<b>TERRITORIALISATION / PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION</b>	
Échelle départementale	